

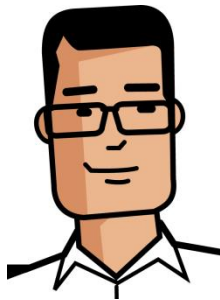
# Le Rapport Officiel de Diagnostic

Aujourd'hui, vous disposez de tous les résultats d'analyse de votre bien effectués par l'un des membres de notre réseau national de diagnostiqueurs certifiés.



**DIAGAMTER**  
Irréprochable pour votre bien

[www.diagamter.com](http://www.diagamter.com)



## Bienvenue chez Diagamter

Vous vendez ou vous louez un bien immobilier. C'est un **acte important**, notamment en matière d'information aux futurs acquéreurs ou locataires de votre bien.

Ainsi, **conscient des responsabilités** que cela implique, le rapport de diagnostic est un des éléments clés de l'ensemble des formalités que nous nous devons de remplir. Un élément **officiel**.

Vous vous doutez certainement que la **compétence technique** est au cœur de notre métier, celui de diagnostiqueur immobilier, métier à responsabilité élevée.

Les 110 cabinets liés à notre marque, présents sur l'ensemble du territoire national garantissent ainsi par le respect des protocoles qui leur incombent, une fiabilité sans faille de leurs rapports de contrôles et de diagnostics. Ne perdons jamais de vue qu'in fine c'est le diagnostic immobilier qui vous exonère, en tant que particulier, de la **garantie des vices cachés** fournie à votre acquéreur (ordonnance 8 juin 2005).

Une **charte des valeurs** guide au quotidien les actions de l'ensemble des membres de notre réseau national et contribue à faire de notre marque Diagamter, une marque « **irréprochable pour votre bien** ».

Si vous êtes de ceux pour qui l'**exemplarité** est l'un des critères majeurs quant au choix de votre diagnostiqueur, alors, à nous de vous démontrer tout le sens que nous lui donnons.

Merci de la lecture de ce document, que nous avons élaboré pour votre bien.

Guillaume EXBRAYAT  
Président Diagamter France





# Synthèse Dossier de Diagnostic Technique

Réf. : DIA-GNLOO-2009-017



**Propriétaire :** Madame Pilar BITRAN  
**Adresse du bien :** Bonnezeze Sauvin, 47130 MONTESQUIEU  
**Nature du bien :** Maison individuelle (0 pièces)  
**Localisation du bien :** Sans objet  
**Numéro de lot :** Sans objet  
**Date du permis de construire :** Avant 1949  
**Date limite de validité :** 24/03/2021  
**Référence client :**

## Termites

Date limite de validité : 24/03/2021

Absence de termites : L'investigation menée (cf. conditions particulières d'exécution) n'a pas permis de repérer la présence de termites en activité ou des indices d'infestation de termites.

## Plomb

Date limite de validité : 24/09/2021

Présence de plomb dans revêtement non dégradé, non visible ou état d'usage :

Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Bâti : Absence de situation(s) de dégradation du bâti ou de risque de saturnisme infantile.

## ERP

Date limite de validité : 24/03/2021

PPRn : Prescrit, Risque(s) : Retrait-gonflement des argiles

Risque sismique : Zone 1

Risque radon : Faible (Catégorie 1)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Plan d'exposition au bruit : Non concerné

Zonage du retrait-gonflement des argiles :

Cette fiche de synthèse reprend les conclusions des différents diagnostics réalisés.

Elle est donnée à titre indicatif, seuls des rapports complets avec leurs annexes ont une valeur contractuelle.

\*pour le cas où il est indiqué validité illimitée d'un des diagnostics, un rapport n'est plus valide en cas : de travaux, de changement de réglementation, dans le cas de diagnostic amiante pour les parties concernant des obligations ou recommandations issues des grilles d'évaluation d'état de conservation des matériaux ou produits contenant de l'amiante ainsi que le contenu des dites grilles.



# Les intervenants du dossier

## > Propriétaire : Madame Pilar BITRAN

Laquit, 47230 LAVARDAC

## > Votre cabinet :

2 Rue Emile SENTINI, 47000 AGEN

05 53 96 94 53

agen@diagamater.com

## > Technicien : Monsieur Bastien LARRAS

05 53 96 94 53

bastien.diagamter@gmail.com



Monsieur Bastien LARRAS  
Diagnosticteur certifié

**Synthèse dossier**  
Réf. : DIA-GNLOO-2009-017



## Sommaire

Rapport Termites	7
Rapport Plomb	17
Rapport ERP	31
Attestation d'assurance du dossier	41
Certificat de compétences du dossier	42





## Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

L'objet de la mission est l'établissement d'un état relatif à la présence de termites réalisé suivant nos conditions particulières et générales de vente et d'exécution.

### A. Désignation du ou des bâtiments

Adresse du bien	Bonnecaze Sauvin 47130 MONTESQUIEU
Description sommaire	Maison individuelle (0 pièces)
Localisation lot principal	Sans objet
Désignations des lots	Non communiquées
Références cadastrales	Non communiquées
Nature et situation de l'immeuble	Immeuble bâti, bien indépendant
Permis de construire délivré en	Avant 1949
Nom et qualité accompagnateur	Aucun contact sur place

Le bien est situé dans une zone contaminée ou susceptible de l'être à court terme soumise à l'existence d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH

### B. Désignation du client

#### Donneur d'ordre

Si différent du propriétaire

#### Propriétaire

Madame Pilar BITRAN  
Laquit, 47230 LAVARDAC

### C. Désignation de l'opérateur de diagnostic

Commande effectuée le	25/09/2020
Visite réalisée le	25/09/2020 de 09:00 à 17:00
Opérateur de repérage et certification	Monsieur Bastien LARRAS. Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : GINGER CATED 12 Avenue Gay Lussac 78990 ELANCOURT (Réf : 1659)
Numéro Siret	845 142 348 00018
Assurances	AXA RCP n° 10634946504 - Montant de garantie : 2 000 000 € - Date de validité : 31/12/2020
Sous-traitance	Sans objet

### Conclusion de la mission d'investigation

#### Absence de termites

L'investigation menée (cf. conditions particulières d'exécution) n'a pas permis de repérer la présence de termites en activité ou des indices d'infestation de termites.

Le présent état n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité au constat d'indices ou d'absence d'indice d'infestation de termites.

En cas de vente d'un immeuble bâti, cet état peut être utilisé pendant moins de 6 mois afin d'être joint à l'acte authentique afin d'exonérer le vendeur de la garantie des vices cachés constitués par la présence de termites.

Fait à AGEN, le 25/09/2020

Monsieur Bastien LARRAS  
Diagnosticteur certifié.



Nota. - Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

## D. Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas

Bâtiments et parties de bâtiments visités	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultats du diagnostic d'infestation*
<b>Maison individuelle</b>		
<b>Rez de chaussée</b>		
(1) Entrée 1	Sol (Pierre)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Mur (Enduit Crépi)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Plafond (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Plafond (Charpente bois)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Huisserie Porte B (Bois peint)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Porte B (Bois peint)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Huisserie Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Huisserie Porte D (Bois peint)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Porte D (Bois peint)	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(2) Salon 1	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(2) Salon 1	Mur (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(2) Salon 1	Plafond (Plâtre)	Absence d'indice
(2) Salon 1	Plinthes (Bois)	Absence d'indice
(2) Salon 1	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(2) Salon 1	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(2) Salon 1	Huisserie Fenêtre B (Bois Peinture)	Absence d'indice
(2) Salon 1	Fenêtre B (Bois Peinture)	Absence d'indice
(2) Salon 1	Volet B (Bois peint)	Absence d'indice
(2) Salon 1	Cheminée A ( )	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(3) Salon 2	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(3) Salon 2	Mur (Enduit)	Absence d'indice
(3) Salon 2	Plafond (Solives bois/plâtre peint)	Absence d'indice
(3) Salon 2	Plinthes (Bois)	Absence d'indice
(3) Salon 2	Huisserie Porte D (Bois)	Absence d'indice
(3) Salon 2	Porte D (Bois)	Absence d'indice
(3) Salon 2	Huisserie Porte-Fenêtre C (Bois Peinture)	Absence d'indice
(3) Salon 2	Porte-Fenêtre C (Bois Peinture)	Absence d'indice
(3) Salon 2	Volet C (Bois peint)	Absence d'indice
(3) Salon 2	Placard B (Bois)	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(4) Salle à manger 1	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(4) Salle à manger 1	Mur (Briquettes enduit)	Absence d'indice
(4) Salle à manger 1	Plafond (Solive et plancher bois)	Absence d'indice
(4) Salle à manger 1	Plinthes (Bois)	Absence d'indice
(4) Salle à manger 1	Huisserie Porte A (Bois)	Absence d'indice
(4) Salle à manger 1	Porte A (Bois)	Absence d'indice
(4) Salle à manger 1	Huisserie Porte C (Bois)	Absence d'indice
(4) Salle à manger 1	Porte C (Bois)	Absence d'indice
(4) Salle à manger 1	Huisserie Porte-Fenêtre B1 (Bois Peinture)	Absence d'indice
(4) Salle à manger 1	Porte-Fenêtre B1 (Bois Peinture)	Absence d'indice
(4) Salle à manger 1	Huisserie Porte-Fenêtre B2 (Bois Peinture)	Absence d'indice



	Peinture]	
(4) Salle à manger 1	Porte-Fenêtre B2 (Bois Peinture)	Absence d'indice
(4) Salle à manger 1	Volet B1 (Bois peint)	Absence d'indice
(4) Salle à manger 1	Volet B2 (Bois peint)	Absence d'indice
(4) Salle à manger 1	Cheminée C (]	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(5) Tour 1	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(5) Tour 1	Mur (Enduit)	Absence d'indice
(5) Tour 1	Plafond (Solive et plancher bois)	Absence d'indice
(5) Tour 1	Huisserie Fenêtre A (Bois)	Absence d'indice
(5) Tour 1	Fenêtre A (Bois)	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(6) Salle à manger 2	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(6) Salle à manger 2	Mur (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(6) Salle à manger 2	Plafond (Solive et plancher bois Tapisserie)	Absence d'indice
(6) Salle à manger 2	Huisserie Porte A (Bois)	Absence d'indice
(6) Salle à manger 2	Porte A (Bois)	Absence d'indice
(6) Salle à manger 2	Huisserie Porte D (Bois)	Absence d'indice
(6) Salle à manger 2	Porte D (Bois)	Absence d'indice
(6) Salle à manger 2	Huisserie Porte-Fenêtre B (PVC)	Absence d'indice
(6) Salle à manger 2	Porte-Fenêtre B (PVC)	Absence d'indice
(6) Salle à manger 2	Huisserie Fenêtre C1 (PVC)	Absence d'indice
(6) Salle à manger 2	Fenêtre C1 (PVC)	Absence d'indice
(6) Salle à manger 2	Huisserie Fenêtre C2 (PVC)	Absence d'indice
(6) Salle à manger 2	Fenêtre C2 (PVC)	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(7) Buanderie	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(7) Buanderie	Mur (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(7) Buanderie	Plafond (Solive et plancher bois)	Absence d'indice
(7) Buanderie	Huisserie Porte A (Bois)	Absence d'indice
(7) Buanderie	Porte A (Bois)	Absence d'indice
(7) Buanderie	Huisserie Porte B (Bois)	Absence d'indice
(7) Buanderie	Porte B (Bois)	Absence d'indice
(7) Buanderie	Huisserie Porte-Fenêtre D (Métal)	Absence d'indice
(7) Buanderie	Porte-Fenêtre D (Métal)	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(8) Entrée 2	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(8) Entrée 2	Mur (Enduit)	Absence d'indice
(8) Entrée 2	Plafond (Enduit)	Absence d'indice
(8) Entrée 2	Plinthes (Bois)	Absence d'indice
(8) Entrée 2	Huisserie Porte B (Bois)	Absence d'indice
(8) Entrée 2	Porte B (Bois)	Absence d'indice
(8) Entrée 2	Huisserie Porte C (Bois)	Absence d'indice
(8) Entrée 2	Porte C (Bois)	Absence d'indice
(8) Entrée 2	Placard B (Bois peint)	Absence d'indice
(8) Entrée 2	Escalier bois B (]	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(9) Cuisine	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(9) Cuisine	Mur (Enduit Peintures/ Carrelage)	Absence d'indice
(9) Cuisine	Plafond (Solive et plancher bois)	Absence d'indice
(9) Cuisine	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
(9) Cuisine	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(9) Cuisine	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(9) Cuisine	Huisserie Porte-Fenêtre D (Bois Peinture)	Absence d'indice
(9) Cuisine	Porte-Fenêtre D (Bois Peinture)	Absence d'indice
(9) Cuisine	Placard B (Bois peint)	Absence d'indice
(9) Cuisine	Cheminée C (]	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(10) Dégagement 1	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(10) Dégagement 1	Mur (Enduit Crépi)	Absence d'indice
(10) Dégagement 1	Plafond (Enduit)	Absence d'indice
(10) Dégagement 1	Plinthes (Bois)	Absence d'indice

(10) Dégagement 1	Huisserie Porte B (Bois)	Absence d'indice
(10) Dégagement 1	Porte B (Bois)	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(11) Toilettes	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(11) Toilettes	Mur (Enduit Peintures/ Carrelage)	Absence d'indice
(11) Toilettes	Plafond (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(11) Toilettes	Huisserie Porte A (Bois)	Absence d'indice
(11) Toilettes	Porte A (Bois)	Absence d'indice
(11) Toilettes	Huisserie Fenêtre C (Bois Peinture)	Absence d'indice
(11) Toilettes	Fenêtre C (Bois Peinture)	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(12) stockage 1	Sol (Béton)	Absence d'indice
(12) stockage 1	Mur (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(12) stockage 1	Plafond (Solive et plancher bois)	Absence d'indice
(12) stockage 1	Huisserie Porte A (Bois)	Absence d'indice
(12) stockage 1	Porte A (Bois)	Absence d'indice
(12) stockage 1	Huisserie Porte C (Bois)	Absence d'indice
(12) stockage 1	Porte C (Bois)	Absence d'indice
(12) stockage 1	Cheminée C ( )	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(13) Débarras 1	Sol (Béton)	Absence d'indice
(13) Débarras 1	Mur (Enduit Crépi)	Absence d'indice
(13) Débarras 1	Plafond (Solive et plancher bois)	Absence d'indice
(13) Débarras 1	Huisserie Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
(13) Débarras 1	Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
(13) Débarras 1	Huisserie Porte-Fenêtre F (Bois Peinture)	Absence d'indice
(13) Débarras 1	Porte-Fenêtre F (Bois Peinture)	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(14) stockage 2	Sol (Béton)	Absence d'indice
(14) stockage 2	Mur (Lambris bois)	Absence d'indice
(14) stockage 2	Mur (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(14) stockage 2	Plafond (Solive et plancher bois)	Absence d'indice
(14) stockage 2	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(14) stockage 2	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(14) stockage 2	Huisserie Porte B (Bois peint)	Absence d'indice
(14) stockage 2	Porte B (Bois peint)	Absence d'indice
(14) stockage 2	Huisserie Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
(14) stockage 2	Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(15) Débarras 2	Sol (Tomette)	Absence d'indice
(15) Débarras 2	Mur (Enduit Crépi)	Absence d'indice
(15) Débarras 2	Plafond (Solive et plancher bois)	Absence d'indice
(15) Débarras 2	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(15) Débarras 2	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(15) Débarras 2	Huisserie Fenêtre D1 (Bois Peinture)	Absence d'indice
(15) Débarras 2	Fenêtre D1 (Bois Peinture)	Absence d'indice
(15) Débarras 2	Huisserie Fenêtre D2 (Bois Peinture)	Absence d'indice
(15) Débarras 2	Fenêtre D2 (Bois Peinture)	Absence d'indice
(15) Débarras 2	Volet D1 (Bois peint)	Absence d'indice
(15) Débarras 2	Volet D2 (Bois peint)	Absence d'indice
<b>1er étage</b>		
(16) Palier 1 étage	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(16) Palier 1 étage	Mur (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(16) Palier 1 étage	Plafond (Solive et plancher bois)	Absence d'indice
(16) Palier 1 étage	Huisserie Porte C1 (Bois peint)	Absence d'indice
(16) Palier 1 étage	Porte C1 (Bois peint)	Absence d'indice
(16) Palier 1 étage	Huisserie Porte C2 (Bois peint)	Absence d'indice
(16) Palier 1 étage	Porte C2 (Bois peint)	Absence d'indice
(16) Palier 1 étage	Huisserie Porte D (Bois peint)	Absence d'indice
(16) Palier 1 étage	Porte D (Bois peint)	Absence d'indice
(16) Palier 1 étage	Huisserie Porte E (Bois peint)	Absence d'indice
(16) Palier 1 étage	Porte E (Bois peint)	Absence d'indice
(16) Palier 1 étage	Escalier bois A ( )	Absence d'indice

(16) Palier 1 étage	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
<b>1er étage</b>		
(17) Dégagement 2	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(17) Dégagement 2	Mur (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(17) Dégagement 2	Plafond (Solive et plancher bois)	Absence d'indice
(17) Dégagement 2	Huisserie Porte B (Bois peint)	Absence d'indice
(17) Dégagement 2	Porte B (Bois peint)	Absence d'indice
(17) Dégagement 2	Huisserie Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
(17) Dégagement 2	Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
(17) Dégagement 2	Huisserie Porte D (Bois peint)	Absence d'indice
(17) Dégagement 2	Porte D (Bois peint)	Absence d'indice
(17) Dégagement 2	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
<b>1er étage</b>		
(18) Salle de bains	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(18) Salle de bains	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(18) Salle de bains	Mur (Enduit Peintures/ Carrelage)	Absence d'indice
(18) Salle de bains	Plafond (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(18) Salle de bains	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
(18) Salle de bains	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(18) Salle de bains	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(18) Salle de bains	Huisserie Fenêtre C (Bois Peinture)	Absence d'indice
(18) Salle de bains	Fenêtre C (Bois Peinture)	Absence d'indice
<b>1er étage</b>		
(19) Chambre 1	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(19) Chambre 1	Mur (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(19) Chambre 1	Plafond (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(19) Chambre 1	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
(19) Chambre 1	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(19) Chambre 1	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(19) Chambre 1	Huisserie Fenêtre C (Bois Peinture)	Absence d'indice
(19) Chambre 1	Fenêtre C (Bois Peinture)	Absence d'indice
(19) Chambre 1	Volet C (Bois peint)	Absence d'indice
<b>1er étage</b>		
(20) Chambre 2	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(20) Chambre 2	Mur (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(20) Chambre 2	Plafond (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(20) Chambre 2	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
(20) Chambre 2	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(20) Chambre 2	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(20) Chambre 2	Huisserie Porte B (Bois peint)	Absence d'indice
(20) Chambre 2	Porte B (Bois peint)	Absence d'indice
(20) Chambre 2	Huisserie Fenêtre B (Bois Peinture)	Absence d'indice
(20) Chambre 2	Fenêtre B (Bois Peinture)	Absence d'indice
(20) Chambre 2	Huisserie Fenêtre C (Bois Peinture)	Absence d'indice
(20) Chambre 2	Fenêtre C (Bois Peinture)	Absence d'indice
(20) Chambre 2	Volet B (Bois peint)	Absence d'indice
(20) Chambre 2	Volet C (Bois peint)	Absence d'indice
(20) Chambre 2	Cheminée B ( )	Absence d'indice
<b>1er étage</b>		
(21) Tour 1	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(21) Tour 1	Mur (Enduit)	Absence d'indice
(21) Tour 1	Plafond (Lambris Bois Peinture)	Absence d'indice
(21) Tour 1	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(21) Tour 1	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(21) Tour 1	Huisserie Fenêtre A1 (Bois Peinture)	Absence d'indice
(21) Tour 1	Fenêtre A1 (Bois Peinture)	Absence d'indice
(21) Tour 1	Huisserie Fenêtre A2 (Bois Peinture)	Absence d'indice
(21) Tour 1	Fenêtre A2 (Bois Peinture)	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(22) Chambre 3	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(22) Chambre 3	Mur (Enduit Tapisserie)	Absence d'indice
(22) Chambre 3	Plafond (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(22) Chambre 3	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice

(22) Chambre 3	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(22) Chambre 3	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(22) Chambre 3	Huisserie Fenêtre C (Bois Peinture)	Absence d'indice
(22) Chambre 3	Fenêtre C (Bois Peinture)	Absence d'indice
(22) Chambre 3	Volet C (Bois peint)	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(23) Chambre 4	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(23) Chambre 4	Mur (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(23) Chambre 4	Plafond (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(23) Chambre 4	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
(23) Chambre 4	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(23) Chambre 4	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(23) Chambre 4	Huisserie Porte D (Bois peint)	Absence d'indice
(23) Chambre 4	Porte D (Bois peint)	Absence d'indice
(23) Chambre 4	Huisserie Fenêtre C (Bois Peinture)	Absence d'indice
(23) Chambre 4	Fenêtre C (Bois Peinture)	Absence d'indice
(23) Chambre 4	Volet C (Bois peint)	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(24) Tour 3	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(24) Tour 3	Mur (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(24) Tour 3	Plafond (Solve et plancher bois)	Absence d'indice
(24) Tour 3	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(24) Tour 3	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(24) Tour 3	Huisserie Fenêtre A (Bois Peinture)	Absence d'indice
(24) Tour 3	Fenêtre A (Bois Peinture)	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(25) Salle d'eau	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(25) Salle d'eau	Mur (Enduit Peintures/ Carrelage)	Absence d'indice
(25) Salle d'eau	Plafond (Lambris Bois Peinture)	Absence d'indice
(25) Salle d'eau	Plinthes (Carrelage)	Absence d'indice
(25) Salle d'eau	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(25) Salle d'eau	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(26) Chambre 5	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(26) Chambre 5	Mur (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(26) Chambre 5	Plafond (Solve et plancher bois)	Absence d'indice
(26) Chambre 5	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
(26) Chambre 5	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(26) Chambre 5	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(26) Chambre 5	Huisserie Fenêtre C (Bois Peinture)	Absence d'indice
(26) Chambre 5	Fenêtre C (Bois Peinture)	Absence d'indice
(26) Chambre 5	Volet C (Bois peint)	Absence d'indice

\* Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

Tous les ouvrages ou parties d'ouvrages qui ont fait l'objet d'une description dans les éléments de repérage ont fait l'objet d'un examen visuel minutieux. Des sondages non destructifs sur les ouvrages bois ont été effectués.

## E. Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification

Tous les locaux dont l'opérateur a eu connaissance ont été visités.

## F. Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

Designation	Justification
Doublages des murs et espaces intérieurs des cloisons dont l'accès ni l'examen est possible.	

Pas d'accès ni d'examen possible sous les revêtements de sol fixés ou collés, ni derrière et sous le mobilier fixe ou pondéreux.

## G. Moyens d'investigation utilisés (méthodes et outils)

- Examen visuel des parties visibles et accessibles,
- Sondage mécanique des bois visibles et accessibles (poinçonnage).
- Outillages : lampe de forte puissance, poinçon fin type alène, humidimètre, loupe éclairante grossissante 10 fois.
- Méthodologie basée selon la norme NF P 03-201 de mars 2012

## H. Constatations diverses

Indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois  
Traces d'insectes à larves xylophages  
Fuites d'eau, infiltration

	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultats du diagnostic d'infestation*
<b>Extérieur Maison individuelle</b>		
<b>Extérieur</b>		
(27) Abord de construction	Sol (Végétation)	Absence d'indice
<b>Combles</b>		
(28) Combles	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(28) Combles	Mur (Pierre)	Absence d'indice
(28) Combles	Plafond (Charpente sous tuiles)	Absence d'indice
(28) Combles	Escalier bois ( )	Absence d'indice
<b>Extérieur</b>		
(29) Pièce 1	Sol (Tomette)	Absence d'indice
(29) Pièce 1	Mur (Enduit)	Absence d'indice
(29) Pièce 1	Plafond (Solive et plancher bois)	Absence d'indice
(29) Pièce 1	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(29) Pièce 1	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(29) Pièce 1	Cheminée ( )	Absence d'indice
<b>Extérieur</b>		
(30) Pièce 2	Sol (Tomette)	Absence d'indice
(30) Pièce 2	Mur (Enduit)	Absence d'indice
(30) Pièce 2	Plafond (Solive et plancher bois)	Absence d'indice
(30) Pièce 2	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(30) Pièce 2	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(30) Pièce 2	Huisserie Fenêtre (Bois Peinture)	Absence d'indice
(30) Pièce 2	Fenêtre (Bois Peinture)	Absence d'indice
(30) Pièce 2	Volet (Bois peint)	Absence d'indice
<b>Extérieur</b>		
(31) Pièce 3	Sol (Béton)	Absence d'indice
(31) Pièce 3	Mur (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(31) Pièce 3	Plafond (Agglo bois)	Absence d'indice
(31) Pièce 3	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(31) Pièce 3	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(31) Pièce 3	Huisserie Fenêtre (Bois Peinture)	Absence d'indice
(31) Pièce 3	Fenêtre (Bois Peinture)	Absence d'indice
<b>Extérieur</b>		
(32) porcherie 1	Sol (Terre)	Absence d'indice
(32) porcherie 1	Mur (Pierre)	Absence d'indice
(32) porcherie 1	Plafond (Solive et plancher bois)	Absence d'indice

(32) porcherie 1	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(32) porcherie 1	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
<b>Extérieur</b>		
(33) chai	Sol (Terre)	Absence d'indice
(33) chai	Mur (Pierre)	Absence d'indice
(33) chai	Plafond (Solive et plancher bois)	Absence d'indice
<b>Extérieur</b>		
(34) Appenti hangar	Sol (Terre)	Absence d'indice
(34) Appenti hangar	Mur (Pierre)	Absence d'indice
(34) Appenti hangar	Mur (Briques)	Absence d'indice
(34) Appenti hangar	Plafond (Everite)	Absence d'indice
<b>Extérieur</b>		
(35) porcherie 2	Sol (Béton)	Absence d'indice
(35) porcherie 2	Mur (Briques)	Absence d'indice
(35) porcherie 2	Plafond (Charpente sous tuiles)	Absence d'indice
(35) porcherie 2	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(35) porcherie 2	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
<b>Extérieur</b>		
(36) porcherie 3	Sol (Béton)	Absence d'indice
(36) porcherie 3	Mur (Briques)	Absence d'indice
(36) porcherie 3	Plafond (Charpente sous tuiles)	Absence d'indice
(36) porcherie 3	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(36) porcherie 3	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
<b>Extérieur</b>		
(37) porcherie 4	Sol (Béton)	Absence d'indice
(37) porcherie 4	Mur (Briques)	Absence d'indice
(37) porcherie 4	Plafond (Charpente sous tuiles)	Absence d'indice
(37) porcherie 4	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(37) porcherie 4	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
<b>Extérieur</b>		
(38) porcherie 5	Sol (Béton)	Absence d'indice
(38) porcherie 5	Mur (Briques)	Absence d'indice
(38) porcherie 5	Plafond (Charpente sous tuiles)	Absence d'indice
(38) porcherie 5	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(38) porcherie 5	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
<b>Extérieur</b>		
(39) Grange	Sol (Terre)	Absence d'indice
(39) Grange	Mur (Pierre)	Absence d'indice
(39) Grange	Plafond (Solive et plancher bois)	Absence d'indice
(39) Grange	Huisserie Porte (Bois)	Absence d'indice
(39) Grange	Porte (Bois)	Absence d'indice
<b>Extérieur</b>		
(40) Grenier sur grange	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(40) Grenier sur grange	Mur (Pierre)	Absence d'indice
(40) Grenier sur grange	Plafond (Charpente et voliges)	Absence d'indice
(40) Grenier sur grange	Huisserie Porte (Bois)	Absence d'indice
(40) Grenier sur grange	Porte (Bois)	Absence d'indice

\* Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

#### Informations du donneur d'ordre :

Aucune information relative à des traitements antérieurs contre les termites ou à la présence de termites dans le bâtiment n'a été mentionnée par le donneur d'ordre.

NOTE : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 de mai 2016..

## I. Obligation du propriétaire

Sans objet.



## Conditions particulières d'exécution

---

### Textes de référence

- Code de la construction et de l'habitation (Art. L.133-1 à L.133-6 et R.133-1 à R.133-6).
- Arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.
- Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.
- Arrêté du 14 février 2012 modifiant l'arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêtés municipaux ou préfectoraux en vigueur (consulter la Direction Départementale de l'Équipement ou la mairie du lieu de diagnostic).
- L'état du bâtiment relatif à la présence de termites se réfère à la norme NF P 03-201 de mars 2012 concernant le diagnostic technique relatif à la présence de termites dans les bâtiments (norme mentionnée à l'art. 1 de l'arrêté du 29 mars 2007).
- Article L. 133-6 du Code de la construction et de l'habitat : en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti situé dans une zone délimitée en application de l'article L. 133-5, un état relatif à la présence de termites est produit dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L. 271-4 à L. 271-6.
- Article L133-1 du Code de la construction et de l'habitat : dans les secteurs délimités par le conseil municipal, le maire peut enjoindre aux propriétaires d'immeubles bâtis et non bâtis de procéder dans les six mois à la recherche de termites ainsi qu'aux travaux préventifs ou d'éradication nécessaires

### Précisions

En cas de bien meublé n'ayant pas permis un examen exhaustif, le cabinet s'engage à la demande du client, à faire une 2ème visite quand le bien est vide de meubles. Cette visite est gratuite en cas de rendez-vous défini en accord avec le cabinet dans une plage d'une semaine. En cas de rendez-vous défini dans une plage de 2 heures ou de nouvelle visite après dépassement du délai de validité du constat, le montant facturé sera 50 % du tarif initial.

L'état relatif à la présence de termites dans les immeubles bâtis est limité (sauf mission différente expressément spécifiée à la commande) à la recherche d'indices d'infestations de termites en application des lois, décrets ou arrêtés en vigueur au lieu et à la date du diagnostic.

Selon la norme NF P 03-201 de mars 2012, l'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux. Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission. Le présent constat n'a pas vocation à être utilisé en tant que cahier des charges pour la réalisation de travaux de traitement palliatif des bois en cas de signalement de dégradations dues à des insectes xylophages.

Les insectes xylophages et leurs traces qui sont recherchés sont limités aux termites sauf demande expresse d'extension de l'investigation aux autres agents de dégradation biologique du bois. Ces derniers peuvent toutefois être signalés en observation sans que ce signalement préjuge d'une recherche exhaustive et que l'absence éventuelle de signalement de ces autres agents de dégradation biologique du bois puisse faire l'objet d'un appel en garantie. L'absence d'indices d'infestation signifie qu'il n'a pas été possible de détecter leur présence et/ou des traces visibles de présences suivant la méthode d'investigation préconisée par la norme NF P 03-201 de mars 2012. Cette recherche est effectuée et limitée, sauf mission différente expressément spécifiée, aux constructions décrites ainsi que sur les sols et végétaux aux abords de l'immeuble jusqu'à une distance de 10 m du bien examiné, dans les limites de la propriété.

NOTE : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 de mai 2016.

Dans les immeubles collectifs, l'état relatif à la présence de termites concerne exclusivement les parties privatives faisant l'objet de la vente, sauf mission différente expressément spécifiée à la commande. Sur demande, les parties communes pourront faire l'objet d'un diagnostic complet et spécifique. Néanmoins, celles-ci pourront être visitées en partie par le diagnostiqueur sans pour autant les exonérer des vices-cachés liés aux termites.

Conformément à l'article L. 271-6 de l'ordonnance 2005-655 du 8 juin 2005, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état. Il n'exerce aucune activité de traitement préventif, curatif ou d'entretien de lutte contre les termites.

Deux catégories de termites en France métropolitaine :

- Termites souterrains (Réticulitermes) : termites très dévastateurs pour les habitations. Catégorie de termites ciblée par la réglementation. Ils vivent dans les sols et remontent dans les bâtis à la recherche de cellulose dont ils se nourrissent (bois œuvrés ou non, papier, carton). Durant leur recherche de nourriture, ils peuvent dégrader de nombreux autres matériaux dont ils ne s'alimentent pas (plâtres, isolants, PVC...).
- Termites dits de bois secs (Kalotermes) : termites très rarement rencontrés dans les bâtis et causant des dégâts ponctuels. Ils se rencontrent essentiellement dans les départements du pourtour méditerranéen.

#### Définitions (selon normes)

Etat relatif à la présence de termites : situation d'un bâtiment vis-à-vis d'une infestation de termites souterrains et/ou de bois sec et/ou arboricoles (pour les DOM).

Rapport de l'état relatif à la présence de termites : document décrivant la situation d'un bâtiment vis-à-vis d'une infestation de termites.

Agent de dégradation biologique du bois : insectes destructeurs du bois et champignons lignivores.

Altération biologique : dégradation d'aspect et/ou des propriétés mécaniques causées par des agents de dégradation biologiques.

Infestation : présence ou indice de présence de termites.

Opérateur : personne physique qui réalise l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.

Donneur d'ordre : personne physique ou morale qui commande la réalisation d'un état relatif à la présence de termites dans un ou plusieurs bâtiments.



## Constat de Risque d'Exposition au Plomb

L'objet de la mission est l'établissement d'un Constat de Risque d'Exposition au Plomb CREP vente réalisé suivant nos conditions particulières et générales de vente et d'exécution.

### Donneur d'ordre

Si différent du propriétaire

### Propriétaire

Madame Pilar BITRAN  
Laquit, 47230 LAVARDAC

### Identification du bien immobilier et de ses annexes

Adresse du bien	Bonnecaze Sauvin, 47130 MONTESQUIEU
Description Sommaire	Maison individuelle (0 pièces)
Localisation lot principal	Sans objet
Désignations des lots	Sans objet
Références cadastrales	Non communiquées
Nature et situation de l'immeuble	Immeuble bâti, bien indépendant
Permis de construire délivré en	Avant 1949
Description de l'ensemble du bien immobilier	

### Références de la mission

Commande effectuée le	25/09/2020
Visite réalisée le	25/09/2020 à 09:00
Opérateur de repérage et certification	Monsieur Bastien LARRAS. Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : GINGER CATED 12 Avenue Gay Lussac 78990 ELANCOURT (Réf : 1659)
Assurances	AXA RCP n° 10634946504 - Montant de garantie : 2 000 000 € - Date de validité : 31/12/2020
Laboratoire accrédité (analyse)	ITGA,
Sous-traitance	Sans objet

### Occupation du bien lors de la visite

Le bien n'est pas occupé      Nombre d'enfants mineurs : 0      Mineurs de moins de 6 ans : 0  
Le bien immobilier est vendu vide d'occupants selon indication du propriétaire      Oui

### Moyens de mesure utilisés

Les mesures de plomb sont effectuées avec un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb.

Marque	Modèle	N° série	Radionucléide	Date de changement	Activité initiale	Numéro ASN
Etalonnage initial et final de l'appareil réalisé sur surface test de : mg/cm <sup>2</sup>						
Etalonnages réalisés pour ce constat : - mg/cm <sup>2</sup>						

## Conclusion du constat de risque d'exposition au plomb

Les unités de diagnostic (UD) se répartissent de la manière suivante :

Classe des UD	Non mesurées	0	1	2	3	Total
Concentration en plomb (seuil 1 mg/cm <sup>2</sup> )		< seuil	> seuil (état de dégradation)			
		Absence de plomb	Non Dégradé Non Visibles	Etat D'usage	Dégradés	301
%	37,87	45,85	0	16,28	0	100%

### Présence de plomb

Présence de plomb dans revêtement non dégradé, non visible ou état d'usage.

Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

### Absence de dégradation du bâti

Absence de situation de dégradation du bâti ou de risque de saturnisme infantile.

Ce constat pourra être produit pour toute vente signée avant le 24/09/2021.

Fait à AGEN, le 25/09/2020

Monsieur Bastien LARRAS  
Diagnosticueur certifié

Le bien objet du présent constat présente une (des) situation(s) de risque de saturnisme infantile :

Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3. | NON

L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3. | NON

Le bien objet du présent constat présente une (des) situation(s) de dégradation du bâti :

Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré | NON

Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures ou de ruissellement ou d'écoulement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce. | NON

Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses tâches d'humidité. | NON

## Obligation du propriétaire

Sans objet.

## Recommandation

Il existe au moins une unité de diagnostic de classe 1 ou 2. Il est rappelé au propriétaire l'intérêt de veiller à l'entretien des revêtements les recouvrant, afin d'éviter leur dégradation future.

## Pièces ou locaux visités

### Ne comprenant pas de peintures au plomb :

Rez de chaussée : Tour 1, Salle à manger 2, Buanderie, Dégagement 1, Toilettes, stockage 1, Débarras 1, stockage 2, Débarras 2.

1er étage : Tour 1.

Rez de chaussée : Tour 3.

Combles : Combles.

Extérieur : Pièce 1, Pièce 2, Pièce 3, porcherie 1, chai, Appenti hangar, porcherie 2, porcherie 3, porcherie 4, porcherie 5, Grange, Grenier sur grange.

### Comprenant des peintures au plomb :

Rez de chaussée : Entrée 1, Salon 1, Salon 2, Salle à manger 1, Entrée 2, Cuisine.

1er étage : Palier 1 étage, Dégagement 2, Salle de bains, Chambre 1, Chambre 2.

Rez de chaussée : Chambre 3, Chambre 4, Salle d'eau, Chambre 5.

## Pièces ou locaux non visités

Tous les locaux dont l'opérateur a eu connaissance ont été visités.

## Autres observations

Sans objet

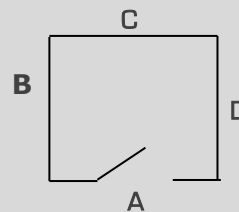
## Rapport des mesures de concentration en plomb

En règle générale, et sauf indication contraire, la description des pièces d'une habitation est faite dans le sens des aiguilles d'une montre en commençant par la pièce correspondant à l'entrée principale.

Concernant l'interprétation des mesures, voir conditions particulières d'exécution.

### Repérage dans la pièce (Rep.)

A l'intérieur de chaque pièce, les mesures sont effectuées sur les unités de diagnostic dans le sens des aiguilles d'une montre en commençant par la cloison ou le mur correspondant à la porte d'entrée dans la pièce (Rep. A).



### Localisation des mesures

HG  
G gauche  
BG

H haut  
C centre  
B bas

HD  
D droite  
BD

Nombre total d'unités de diagnostic	301
Nombre total de mesures	332

### Abréviations :

N°	Numéro de la mesure	nm	Non mesuré
----	---------------------	----	------------

### Rez de chaussée : Entrée 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm <sup>2</sup>	Type de dégradation	la	Classe	Observations
1	Plafond		Charpente bois /	-	nm		nm		Absence de revêtement
2	Plafond		Enduit / Peinture	A droite	<0.9		0		
3	Plafond		Enduit / Peinture	Au centre	<0.9		0		
4	Mur	A	Enduit / Crépi	Au centre	<0.9		0		
5	Mur	A	Enduit / Crépi	En bas	<0.9		0		
6	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	5,6	Etat d'usage	2		
7	Mur	B	Enduit / Crépi	Au centre	<0.9		0		
8	Mur	B	Enduit / Crépi	En bas	<0.9		0		
9	Porte et huisserie	B	Bois / Peinture	Au centre	<0.9		0		
10	Porte et huisserie	B	Bois / Peinture	En bas	<0.9		0		
11	Porte et huisserie	B	Bois / Peinture	En haut	<0.9		0		
12	Mur	C	Enduit / Crépi	Au centre	<0.9		0		

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
13	Mur	C	Enduit / Crépi	En bas	<0.9			0	
14	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
15	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
16	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
17	Mur	D	Enduit / Crépi	Au centre	<0.9			0	
18	Mur	D	Enduit / Crépi	En bas	<0.9			0	
19	Porte et huisserie	D	Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
20	Porte et huisserie	D	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
21	Porte et huisserie	D	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 10

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

## Rez de chaussée : Salon 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
22	Plafond		Plâtre /	-	nm			nm	Absence de revêtement
23	Plinthes		Bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
24	Cheminée	A	/	-	nm			nm	Absence de revêtement
25	Mur	A	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9			0	
26	Mur	A	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
27	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
28	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
29	Fenêtre Ext. et huisserie	B	Bois / Peinture	En bas	5,1	Etat d'usage		2	
30	Fenêtre Int. et huisserie	B	Bois / Peinture	En bas	4,6	Etat d'usage		2	
31	Mur	B	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9			0	
32	Mur	B	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
33	Volet	B	Bois / Peinture	En bas	5,7	Etat d'usage		2	
34	Mur	C	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9			0	
35	Mur	C	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
36	Mur	D	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9			0	
37	Mur	D	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 11

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

## Rez de chaussée : Salon 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
38	Plafond		Solives bois / plâtre peint /	-	nm			nm	Absence de revêtement
39	Plinthes		Bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
40	Mur	A	Enduit /	-	nm			nm	Absence de revêtement
41	Mur	B	Enduit /	-	nm			nm	Absence de revêtement
42	Placard	B	Bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
43	Mur	C	Enduit /	-	nm			nm	Absence de revêtement
44	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	C	Bois / Peinture	En bas	6,4	Etat d'usage		2	
45	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	C	Bois / Peinture	En bas	6,7	Etat d'usage		2	
46	Volet	C	Bois / Peinture	En bas	5,6	Etat d'usage		2	
47	Mur	D	Enduit /	-	nm			nm	Absence de revêtement
48	Porte et huisserie	D	Bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 11

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

## Rez de chaussée : Salle à manger 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
49	Plafond		Solive et plancher bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
50	Plinthes		Bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
51	Mur	A	Briquettes enduit /	-	nm			nm	Absence de revêtement
52	Porte et huisserie	A	Bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
53	Mur	B	Briquettes enduit /	-	nm			nm	Absence de revêtement
54	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	B1	Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
55	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	B1	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
56	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	B1	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
57	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	B1	Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
58	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	B1	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
59	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	B1	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
60	Volet	B1	Bois / Peinture	En bas	6,2	Etat d'usage		2	
61	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	B2	Bois / Peinture	En bas	5,4	Etat d'usage		2	
62	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	B2	Bois / Peinture	En bas	5,3	Etat d'usage		2	
63	Volet	B2	Bois / Peinture	En bas	6,2	Etat d'usage		2	
64	Cheminée	C	/	-	nm			nm	Absence de revêtement
65	Mur	C	Briquettes enduit /	-	nm			nm	Absence de revêtement
66	Porte et huisserie	C	Bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
67	Mur	D	Briquettes enduit /	-	nm			nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 15

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

## Rez de chaussée : Tour 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
68	Plafond		Solive et plancher bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
69	Fenêtre Ext. et huisserie	A	Bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
70	Fenêtre Int. et huisserie	A	Bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
71	Mur	A	Enduit /	-	nm			nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 4

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

## Rez de chaussée : Salle à manger 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
----	---------------------	------	-----------------------	--------------------------	--------	---------------------	----	--------	--------------

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
72	Plafond		Solive et plancher bois / Tapisserie	A droite	<0.9		0	
73	Plafond		Solive et plancher bois / Tapisserie	Au centre	<0.9		0	
74	Mur	A	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9		0	
75	Mur	A	Enduit / Peinture	En bas	<0.9		0	
76	Porte et huisserie	A	Bois /	-	nm		nm	Absence de revêtement
77	Mur	B	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9		0	
78	Mur	B	Enduit / Peinture	En bas	<0.9		0	
79	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	B	PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
80	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	B	PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
81	Mur	C	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9		0	
82	Mur	C	Enduit / Peinture	En bas	<0.9		0	
83	Fenêtre Ext. et huisserie	C1	PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
84	Fenêtre Int. et huisserie	C1	PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
85	Fenêtre Ext. et huisserie	C2	PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
86	Fenêtre Int. et huisserie	C2	PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
87	Mur	D	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9		0	
88	Mur	D	Enduit / Peinture	En bas	<0.9		0	
89	Porte et huisserie	D	Bois /	-	nm		nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 13

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### Rez de chaussée : Buanderie

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
90	Plafond		Solive et plancher bois /	-	nm		nm	Absence de revêtement
91	Mur	A	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9		0	
92	Mur	A	Enduit / Peinture	En bas	<0.9		0	
93	Porte et huisserie	A	Bois /	-	nm		nm	Absence de revêtement
94	Mur	B	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9		0	
95	Mur	B	Enduit / Peinture	En bas	<0.9		0	
96	Porte et huisserie	B	Bois /	-	nm		nm	Absence de revêtement
97	Mur	C	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9		0	
98	Mur	C	Enduit / Peinture	En bas	<0.9		0	
99	Mur	D	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9		0	
100	Mur	D	Enduit / Peinture	En bas	<0.9		0	
101	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	D	Métal /	Au centre	<0.9		0	
102	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	D	Métal /	En bas	<0.9		0	
103	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	D	Métal /	Au centre	<0.9		0	
104	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	D	Métal /	En bas	<0.9		0	

Nombre Total d'UD : 9

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### Rez de chaussée : Entrée 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
105	Plafond		Enduit /	-	nm		nm	Absence de revêtement
106	Plinthes		Bois /	-	nm		nm	Absence de revêtement
107	Mur	A	Enduit /	-	nm		nm	Absence de revêtement
108	Escalier bois	B	/	-	nm		nm	Absence de revêtement
109	Mur	B	Enduit /	-	nm		nm	Absence de revêtement
110	Placard	B	Bois / Peinture	Au centre	<0.9		0	
111	Placard	B	Bois / Peinture	En bas	<0.9		0	
112	Porte et huisserie	B	Bois /	En bas	5,4	Etat d'usage	2	Absence de revêtement
113	Mur	C	Enduit /	-	nm		nm	Absence de revêtement
114	Porte et huisserie	C	Bois /	En bas	5,8	Etat d'usage	2	Absence de revêtement
115	Mur	D	Enduit /	-	nm		nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 10

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### Rez de chaussée : Cuisine

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
116	Plafond		Solive et plancher bois /	-	nm		nm	Absence de revêtement
117	Plinthes		Bois / Peinture	A droite	<0.9		0	
118	Plinthes		Bois / Peinture	Au centre	<0.9		0	
119	Mur	A	Enduit / Peintures/ Carrelage	-	nm		nm	Carrelage ou faïence
120	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	6,5	Etat d'usage	2	Carrelage ou faïence
121	Mur	B	Enduit / Peintures/ Carrelage	-	nm		nm	Carrelage ou faïence
122	Placard	B	Bois / Peinture	En bas	4,7	Etat d'usage	2	Carrelage ou faïence
123	Cheminée	C	/	-	nm		nm	Absence de revêtement
124	Mur	C	Enduit / Peintures/ Carrelage	-	nm		nm	Carrelage ou faïence
125	Mur	D	Enduit / Peintures/ Carrelage	-	nm		nm	Carrelage ou faïence
126	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	D	Bois / Peinture	En bas	6,4	Etat d'usage	2	
127	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	D	Bois / Peinture	En bas	6,3	Etat d'usage	2	

Nombre Total d'UD : 11

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### Rez de chaussée : Dégagement 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
128	Plafond		Enduit /	-	nm		nm	Absence de revêtement
129	Plinthes		Bois /	-	nm		nm	Absence de revêtement
130	Mur	A	Enduit / Crépi	Au centre	<0.9		0	
131	Mur	A	Enduit / Crépi	En bas	<0.9		0	
132	Mur	B	Enduit / Crépi	Au centre	<0.9		0	
133	Mur	B	Enduit / Crépi	En bas	<0.9		0	
134	Porte et huisserie	B	Bois /	-	nm		nm	Absence de revêtement
135	Mur	C	Enduit / Crépi	Au centre	<0.9		0	
136	Mur	C	Enduit / Crépi	En bas	<0.9		0	
137	Mur	D	Enduit / Crépi	Au centre	<0.9		0	
138	Mur	D	Enduit / Crépi	En bas	<0.9		0	

Nombre Total d'UD : 7

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

**Rez de chaussée : Toilettes**

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
139	Plafond		Enduit / Peinture	A droite	<0.9			0	
140	Plafond		Enduit / Peinture	Au centre	<0.9			0	
141	Mur	A	Enduit / Peintures/ Carrelage	-	nm			nm	Carrelage ou faïence
142	Porte et huisserie	A	Bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
143	Mur	B	Enduit / Peintures/ Carrelage	-	nm			nm	Carrelage ou faïence
144	Fenêtre Ext. et huisserie	C	Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
145	Fenêtre Ext. et huisserie	C	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
146	Fenêtre Int. et huisserie	C	Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
147	Fenêtre Int. et huisserie	C	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
148	Mur	C	Enduit / Peintures/ Carrelage	-	nm			nm	Carrelage ou faïence
149	Mur	D	Enduit / Peintures/ Carrelage	-	nm			nm	Carrelage ou faïence

Nombre Total d'UD : 8

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

**Rez de chaussée : stockage 1**

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
150	Plafond		Solive et plancher bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
151	Mur	A	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9			0	
152	Mur	A	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
153	Porte et huisserie	A	Bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
154	Mur	B	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9			0	
155	Mur	B	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
156	Cheminée	C	/	-	nm			nm	Absence de revêtement
157	Mur	C	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9			0	
158	Mur	C	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
159	Porte et huisserie	C	Bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
160	Mur	D	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9			0	
161	Mur	D	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 8

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

**Rez de chaussée : Débarras 1**

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
162	Plafond		Solive et plancher bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
163	Mur	A	Enduit / Crépi	Au centre	<0.9			0	
164	Mur	A	Enduit / Crépi	En bas	<0.9			0	
165	Mur	B	Enduit / Crépi	Au centre	<0.9			0	
166	Mur	B	Enduit / Crépi	En bas	<0.9			0	
167	Mur	C	Enduit / Crépi	Au centre	<0.9			0	
168	Mur	C	Enduit / Crépi	En bas	<0.9			0	
169	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
170	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
171	Mur	D	Enduit / Crépi	Au centre	<0.9			0	
172	Mur	D	Enduit / Crépi	En bas	<0.9			0	
173	Mur	E	Enduit / Crépi	Au centre	<0.9			0	
174	Mur	E	Enduit / Crépi	En bas	<0.9			0	
175	Mur	F	Enduit / Crépi	Au centre	<0.9			0	
176	Mur	F	Enduit / Crépi	En bas	<0.9			0	
177	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	F	Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
178	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	F	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
179	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	F	Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
180	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	F	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 10

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

**Rez de chaussée : stockage 2**

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
181	Plafond		Solive et plancher bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
182	Mur	A	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9			0	
183	Mur	A	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
184	Mur	A	Lambris bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
185	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
186	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
187	Mur	B	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9			0	
188	Mur	B	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
189	Mur	B	Lambris bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
190	Porte et huisserie	B	Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
191	Porte et huisserie	B	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
192	Mur	C	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9			0	
193	Mur	C	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
194	Mur	C	Lambris bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
195	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
196	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
197	Mur	D	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9			0	
198	Mur	D	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
199	Mur	D	Lambris bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 12

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

**Rez de chaussée : Débarras 2**

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
----	---------------------	------	---------------------	--------------------------	--------	---------------------	----	--------	--------------

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
200	Plafond		Solive et plancher bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
201	Mur	A	Enduit / Crépi	Au centre	<0.9			0	
202	Mur	A	Enduit / Crépi	En bas	<0.9			0	
203	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
204	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
205	Mur	B	Enduit / Crépi	Au centre	<0.9			0	
206	Mur	B	Enduit / Crépi	En bas	<0.9			0	
207	Mur	C	Enduit / Crépi	Au centre	<0.9			0	
208	Mur	C	Enduit / Crépi	En bas	<0.9			0	
209	Mur	D	Enduit / Crépi	Au centre	<0.9			0	
210	Mur	D	Enduit / Crépi	En bas	<0.9			0	
211	Fenêtre Ext. et huisserie	D1	Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
212	Fenêtre Ext. et huisserie	D1	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
213	Fenêtre Int. et huisserie	D1	Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
214	Fenêtre Int. et huisserie	D1	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
215	Volet	D1	Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
216	Volet	D1	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
217	Fenêtre Ext. et huisserie	D2	Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
218	Fenêtre Ext. et huisserie	D2	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
219	Fenêtre Int. et huisserie	D2	Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
220	Fenêtre Int. et huisserie	D2	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
221	Volet	D2	Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
222	Volet	D2	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 12

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### 1er étage : Palier 1 étage

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
223	Plafond		Solive et plancher bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
224	Plinthes		Bois / Peinture	A droite	<0.9			0	
225	Plinthes		Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
226	Escalier bois	A	/	-	nm			nm	Absence de revêtement
227	Mur	A	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9			0	
228	Mur	A	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
229	Mur	B	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9			0	
230	Mur	B	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
231	Mur	C	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9			0	
232	Mur	C	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
233	Porte et huisserie	C1	Bois / Peinture	En bas	5,6	Etat d'usage		2	
234	Porte et huisserie	C2	Bois / Peinture	En bas	5,7	Etat d'usage		2	
235	Mur	D	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9			0	
236	Mur	D	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
237	Porte et huisserie	D	Bois / Peinture	En bas	6,3	Etat d'usage		2	
238	Mur	E	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9			0	
239	Mur	E	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
240	Porte et huisserie	E	Bois / Peinture	En bas	6,7	Etat d'usage		2	
241	Mur	F	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9			0	
242	Mur	F	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 13

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### 1er étage : Dégagement 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
243	Plafond		Solive et plancher bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
244	Plinthes		Bois / Peinture	A droite	5,6	Etat d'usage		2	
245	Mur	A	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9			0	
246	Mur	A	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
247	Mur	B	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9			0	
248	Mur	B	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
249	Porte et huisserie	B	Bois / Peinture	En bas	4,7	Etat d'usage		2	
250	Mur	C	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9			0	
251	Mur	C	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
252	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	En bas	5,6	Etat d'usage		2	
253	Mur	D	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9			0	
254	Mur	D	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
255	Porte et huisserie	D	Bois / Peinture	En bas	6,2	Etat d'usage		2	

Nombre Total d'UD : 9

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### 1er étage : Salle de bains

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
256	Plafond		Enduit / Peinture	A droite	<0.9			0	
257	Plafond		Enduit / Peinture	Au centre	<0.9			0	
258	Plinthes		Bois / Peinture	A droite	<0.9			0	
259	Plinthes		Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
260	Mur	A	Enduit / Peintures/ Carrelage	-	nm			nm	Carrelage ou faïence
261	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	5,6	Etat d'usage		2	
262	Mur	B	Enduit / Peintures/ Carrelage	-	nm			nm	Carrelage ou faïence
263	Fenêtre Ext. et huisserie	C	Bois / Peinture	En bas	6,4	Etat d'usage		2	
264	Fenêtre Int. et huisserie	C	Bois / Peinture	En bas	6,2	Etat d'usage		2	
265	Mur	C	Enduit / Peintures/ Carrelage	-	nm			nm	Carrelage ou faïence
266	Mur	D	Enduit / Peintures/ Carrelage	-	nm			nm	Carrelage ou faïence

Nombre Total d'UD : 9

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### 1er étage : Chambre 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
267	Plafond		Enduit / Peinture	A droite	<0.9			0	



N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
268	Plafond		Enduit / Peinture	Au centre	<0,9			0	
269	Plinthes		Bois / Peinture	A droite	<0,9			0	
270	Plinthes		Bois / Peinture	Au centre	<0,9			0	
271	Mur	A	Enduit / Peinture	Au centre	<0,9			0	
272	Mur	A	Enduit / Peinture	En bas	<0,9			0	
273	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	5,6	Etat d'usage		2	
274	Mur	B	Enduit / Peinture	Au centre	<0,9			0	
275	Mur	B	Enduit / Peinture	En bas	<0,9			0	
276	Fenêtre Ext. et huisserie	C	Bois / Peinture	En bas	5,6	Etat d'usage		2	
277	Fenêtre Int. et huisserie	C	Bois / Peinture	En bas	6,3	Etat d'usage		2	
278	Mur	C	Enduit / Peinture	Au centre	<0,9			0	
279	Mur	C	Enduit / Peinture	En bas	<0,9			0	
280	Volet	C	Bois / Peinture	Au centre	<0,9			0	
281	Volet	C	Bois / Peinture	En bas	<0,9			0	
282	Mur	D	Enduit / Peinture	Au centre	<0,9			0	
283	Mur	D	Enduit / Peinture	En bas	<0,9			0	

Nombre Total d'UD : 10

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### 1er étage : Chambre 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
284	Plafond		Enduit / Peinture	A droite	<0,9			0	
285	Plafond		Enduit / Peinture	Au centre	<0,9			0	
286	Plinthes		Bois / Peinture	A droite	5,7	Etat d'usage		2	
287	Mur	A	Enduit / Peinture	Au centre	<0,9			0	
288	Mur	A	Enduit / Peinture	En bas	<0,9			0	
289	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	6,3	Etat d'usage		2	
290	Cheminée	B	/	/	nm		nm		Absence de revêtement
291	Fenêtre Ext. et huisserie	B	Bois / Peinture	En bas	5,7	Etat d'usage		2	
292	Fenêtre Int. et huisserie	B	Bois / Peinture	En bas	5,6	Etat d'usage		2	
293	Mur	B	Enduit / Peinture	Au centre	<0,9			0	
294	Mur	B	Enduit / Peinture	En bas	<0,9			0	
295	Porte et huisserie	B	Bois / Peinture	Au centre	<0,9			0	
296	Porte et huisserie	B	Bois / Peinture	En bas	<0,9			0	
297	Porte et huisserie	B	Bois / Peinture	En haut	<0,9			0	
298	Volet	B	Bois / Peinture	Au centre	<0,9			0	
299	Volet	B	Bois / Peinture	En bas	<0,9			0	
300	Fenêtre Ext. et huisserie	C	Bois / Peinture	En bas	6,5	Etat d'usage		2	
301	Fenêtre Int. et huisserie	C	Bois / Peinture	En bas	6,3	Etat d'usage		2	
302	Mur	C	Enduit / Peinture	Au centre	<0,9			0	
303	Mur	C	Enduit / Peinture	En bas	<0,9			0	
304	Volet	C	Bois / Peinture	Au centre	<0,9			0	
305	Volet	C	Bois / Peinture	En bas	<0,9			0	
306	Mur	D	Enduit / Peinture	Au centre	<0,9			0	
307	Mur	D	Enduit / Peinture	En bas	<0,9			0	

Nombre Total d'UD : 15

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### 1er étage : Tour 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
308	Plafond		Lambris Bois / Peinture	A droite	<0,9			0	
309	Plafond		Lambris Bois / Peinture	Au centre	<0,9			0	
310	Mur	A	Enduit /	/	nm		nm		Absence de revêtement
311	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	Au centre	<0,9			0	
312	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0,9			0	
313	Fenêtre Ext. et huisserie	A1	Bois / Peinture	Au centre	<0,9			0	
314	Fenêtre Ext. et huisserie	A1	Bois / Peinture	En bas	<0,9			0	
315	Fenêtre Int. et huisserie	A1	Bois / Peinture	Au centre	<0,9			0	
316	Fenêtre Int. et huisserie	A1	Bois / Peinture	En bas	<0,9			0	
317	Fenêtre Ext. et huisserie	A2	Bois / Peinture	Au centre	<0,9			0	
318	Fenêtre Ext. et huisserie	A2	Bois / Peinture	En bas	<0,9			0	
319	Fenêtre Int. et huisserie	A2	Bois / Peinture	Au centre	<0,9			0	
320	Fenêtre Int. et huisserie	A2	Bois / Peinture	En bas	<0,9			0	

Nombre Total d'UD : 7

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### Rez de chaussée : Chambre 3

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
321	Plafond		Enduit / Peinture	A droite	<0,9			0	
322	Plafond		Enduit / Peinture	Au centre	<0,9			0	
323	Plinthes		Bois / Peinture	A droite	6,3	Etat d'usage		2	
324	Mur	A	Enduit / Tapissérie	Au centre	<0,9			0	
325	Mur	A	Enduit / Tapissérie	En bas	<0,9			0	
326	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	5,6	Etat d'usage		2	
327	Mur	B	Enduit / Tapissérie	Au centre	<0,9			0	
328	Mur	B	Enduit / Tapissérie	En bas	<0,9			0	
329	Fenêtre Ext. et huisserie	C	Bois / Peinture	En bas	7,4	Etat d'usage		2	
330	Fenêtre Int. et huisserie	C	Bois / Peinture	En bas	7,3	Etat d'usage		2	
331	Mur	C	Enduit / Tapissérie	Au centre	<0,9			0	
332	Mur	C	Enduit / Tapissérie	En bas	<0,9			0	
333	Volet	C	Bois / Peinture	Au centre	<0,9			0	
334	Volet	C	Bois / Peinture	En bas	<0,9			0	
335	Mur	D	Enduit / Tapissérie	Au centre	<0,9			0	
336	Mur	D	Enduit / Tapissérie	En bas	<0,9			0	

Nombre Total d'UD : 10

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### Rez de chaussée : Chambre 4



N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
337	Plafond		Enduit / Peinture	A droite	<0.9			0	
338	Plafond		Enduit / Peinture	Au centre	<0.9			0	
339	Plinthes		Bois / Peinture	A droite	5,7	Etat d'usage		2	
340	Mur	A	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9			0	
341	Mur	A	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
342	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	6,5	Etat d'usage		2	
343	Mur	B	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9			0	
344	Mur	B	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
345	Fenêtre Ext. et huisserie	C	Bois / Peinture	En bas	6,2	Etat d'usage		2	
346	Fenêtre Int. et huisserie	C	Bois / Peinture	En bas	5,8	Etat d'usage		2	
347	Mur	C	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9			0	
348	Mur	C	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
349	Volet	C	Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
350	Volet	C	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
351	Mur	D	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9			0	
352	Mur	D	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
353	Porte et huisserie	D	Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
354	Porte et huisserie	D	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
355	Porte et huisserie	D	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 11

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### Rez de chaussée : Tour 3

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
356	Plafond		Solive et plancher bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
357	Fenêtre Ext. et huisserie	A	Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
358	Fenêtre Ext. et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
359	Fenêtre Int. et huisserie	A	Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
360	Fenêtre Int. et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
361	Mur	A	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9			0	
362	Mur	A	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
363	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
364	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 5

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### Rez de chaussée : Salle d'eau

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
365	Plafond		Lambris Bois /	A droite	<0.9			0	
366	Plafond		Lambris Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
367	Plinthes		Carrelage /	-	nm			nm	Absence de revêtement Carrelage ou faïence
368	Mur	A	Enduit / Peintures/ Carrelage	-	nm			nm	Carrelage ou faïence
369	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	5,6	Etat d'usage		2	
370	Mur	B	Enduit / Peintures/ Carrelage	-	nm			nm	Carrelage ou faïence
371	Mur	C	Enduit / Peintures/ Carrelage	-	nm			nm	Carrelage ou faïence
372	Mur	D	Enduit / Peintures/ Carrelage	-	nm			nm	Carrelage ou faïence

Nombre Total d'UD : 7

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### Rez de chaussée : Chambre 5

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
373	Plafond		Solive et plancher bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
374	Plinthes		Bois / Peinture	A droite	<0.9			0	
375	Plinthes		Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
376	Mur	A	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9			0	
377	Mur	A	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
378	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	6,2	Etat d'usage		2	
379	Mur	B	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9			0	
380	Mur	B	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
381	Fenêtre Ext. et huisserie	C	Bois / Peinture	En bas	6,3	Etat d'usage		2	
382	Fenêtre Int. et huisserie	C	Bois / Peinture	En bas	6,4	Etat d'usage		2	
383	Mur	C	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9			0	
384	Mur	C	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
385	Volet	C	Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
386	Volet	C	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
387	Mur	D	Enduit / Peinture	Au centre	<0.9			0	
388	Mur	D	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 10

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### Combles : Combles

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
389	Escalier bois		/	-	nm			nm	Absence de revêtement
390	Mur		Pierre /	-	nm			nm	Absence de revêtement
391	Plafond		Charpente sous tuiles /	-	nm			nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 3

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### Extérieur : Pièce 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
392	Cheminée		/	-	nm			nm	Absence de revêtement
393	Mur		Enduit /	-	nm			nm	Absence de revêtement
394	Plafond		Solive et plancher bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
395	Porte et huisserie		Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm <sup>2</sup>	Type de dégradation	la	Classe	Observations
396	Porte et huisserie		Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 4

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### Extérieur : Pièce 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm <sup>2</sup>	Type de dégradation	la	Classe	Observations
397	Fenêtre Ext. et huisserie		Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
398	Fenêtre Ext. et huisserie		Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
399	Fenêtre Int. et huisserie		Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
400	Fenêtre Int. et huisserie		Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
401	Mur		Enduit /	-	nm			nm	Absence de revêtement
402	Plafond		Solive et plancher bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
403	Porte et huisserie		Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
404	Porte et huisserie		Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
405	Volet		Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
406	Volet		Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 6

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### Extérieur : Pièce 3

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm <sup>2</sup>	Type de dégradation	la	Classe	Observations
407	Fenêtre Ext. et huisserie		Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
408	Fenêtre Ext. et huisserie		Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
409	Fenêtre Int. et huisserie		Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
410	Fenêtre Int. et huisserie		Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
411	Mur		Enduit / Peinture	Au centre	<0.9			0	
412	Mur		Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
413	Plafond		Agglo bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
414	Porte et huisserie		Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
415	Porte et huisserie		Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 5

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### Extérieur : porcherie 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm <sup>2</sup>	Type de dégradation	la	Classe	Observations
416	Mur		Pierre /	-	nm			nm	Absence de revêtement
417	Plafond		Solive et plancher bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
418	Porte et huisserie		Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
419	Porte et huisserie		Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 3

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### Extérieur : chai

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm <sup>2</sup>	Type de dégradation	la	Classe	Observations
420	Mur		Pierre /	-	nm			nm	Absence de revêtement
421	Plafond		Solive et plancher bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 2

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### Extérieur : Appenti hangar

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm <sup>2</sup>	Type de dégradation	la	Classe	Observations
422	Mur		Briques /	-	nm			nm	Absence de revêtement
423	Mur		Pierre /	-	nm			nm	Absence de revêtement
424	Plafond		Eventé /	-	nm			nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 3

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### Extérieur : porcherie 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm <sup>2</sup>	Type de dégradation	la	Classe	Observations
425	Mur		Briques /	-	nm			nm	Absence de revêtement
426	Plafond		Charpente sous tuiles /	-	nm			nm	Absence de revêtement
427	Porte et huisserie		Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
428	Porte et huisserie		Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 3

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### Extérieur : porcherie 3

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm <sup>2</sup>	Type de dégradation	la	Classe	Observations
429	Mur		Briques /	-	nm			nm	Absence de revêtement
430	Plafond		Charpente sous tuiles /	-	nm			nm	Absence de revêtement
431	Porte et huisserie		Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
432	Porte et huisserie		Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 3

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### Extérieur : porcherie 4

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm <sup>2</sup>	Type de dégradation	Classe	Observations
433	Mur		Briques /	-	nm		nm	Absence de revêtement
434	Plafond		Charpente sous tuiles /	-	nm		nm	Absence de revêtement
435	Porte et huisserie		Bois / Peinture	Au centre	<0.9		0	
436	Porte et huisserie		Bois / Peinture	En bas	<0.9		0	

Nombre Total d'UD : 3

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### Extérieur : porcherie 5

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm <sup>2</sup>	Type de dégradation	Classe	Observations
437	Mur		Briques /	-	nm		nm	Absence de revêtement
438	Plafond		Charpente sous tuiles /	-	nm		nm	Absence de revêtement
439	Porte et huisserie		Bois / Peinture	Au centre	<0.9		0	
440	Porte et huisserie		Bois / Peinture	En bas	<0.9		0	

Nombre Total d'UD : 3

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### Extérieur : Grange

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm <sup>2</sup>	Type de dégradation	Classe	Observations
441	Mur		Pierre /	-	nm		nm	Absence de revêtement
442	Plafond		Solive et plancher bois /	-	nm		nm	Absence de revêtement
443	Porte et huisserie		Bois /	-	nm		nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 3

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### Extérieur : Grenier sur grange

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm <sup>2</sup>	Type de dégradation	Classe	Observations
444	Mur		Pierre /	-	nm		nm	Absence de revêtement
445	Plafond		Charpente et voliges /	-	nm		nm	Absence de revêtement
446	Porte et huisserie		Bois /	-	nm		nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 3

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

## Analyses

Aucune analyse n'a été effectuée.

## Conditions particulières d'exécution

### Textes de référence

- Loi n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique,
- Articles L1334-5 à L1334-10 du code de la santé publique (CSP),
- Articles R1334-10 à R1334-12 du CSP,
- Décret 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme,
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat des risques d'exposition au plomb,
- Norme NF X 46-030 Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb.

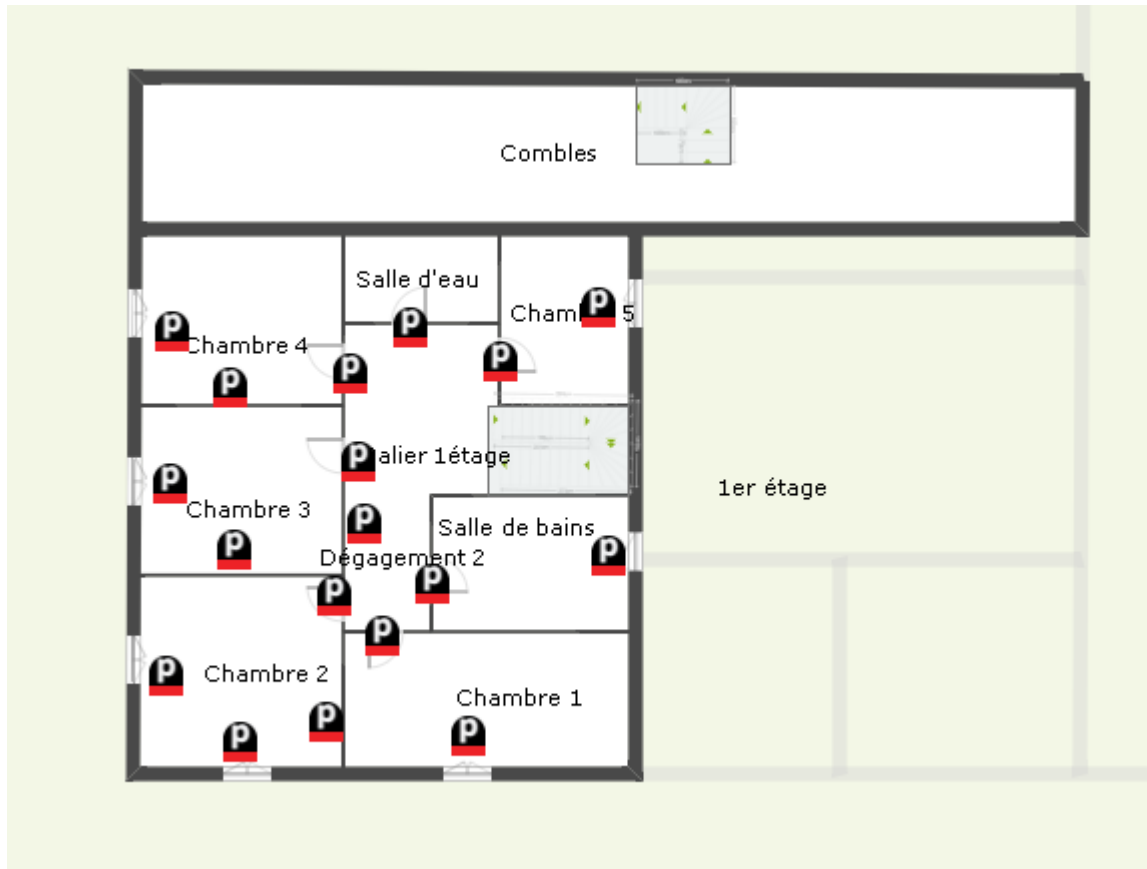
Précisions : limite du constat de risque d'exposition au plomb

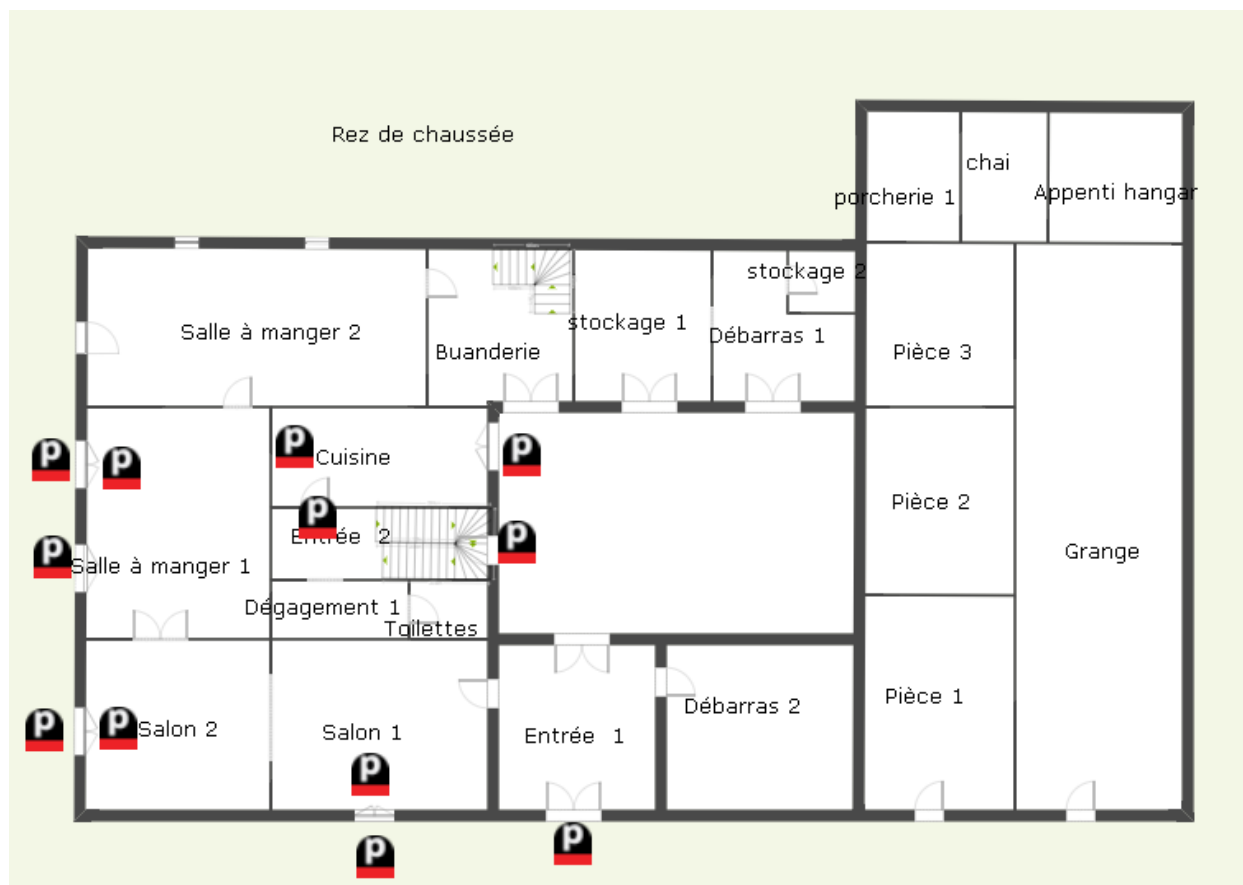
L'article R1334-11 du code de la santé publique demande d'identifier toute surface comportant un revêtement avec présence de plomb. Les mesures faites présentent deux types de limitation :

- Limitation due à l'échantillonnage : une mesure ne s'effectuant que sur quelques cm<sup>2</sup>, seul un échantillonnage limité des surfaces est possible et le constat de risque d'exposition au plomb ne peut donc avoir de sens qu'en référence à une méthodologie d'échantillonnage déterminée. Un autre échantillonnage pourrait conduire à un résultat différent.

- Limitation due à la technique de mesure dans le cas des mesures faites par appareil portatif : les mesures sont faites par émission d'un rayonnement produit par une source radioactive et analyse spectrale du rayonnement de fluorescence X réémis en retour par les atomes de plomb. Les différents rayonnements peuvent subir des altérations dues aux différentes couches de revêtement situées entre le plomb et la surface. De ce fait, les mesures du plomb en profondeur peuvent présenter des dispersions importantes.

## Schéma du constat de risque d'exposition au plomb





## Note d'information

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelé saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb [céruse] ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;

- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

**Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :**

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent ;
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords des fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres), lavez ses mains, ses jouets.

**En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions :**

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette au œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux, avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir être parfaitement nettoyés;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination des poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

**Si vous êtes enceinte :**

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions des affaires départementales de l'équipement ou des directions des affaires sanitaires et sociales, ou sur le site internet des ministres chargés de la santé et du logement

## ➤ Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26, R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement et de l'article L 174-5 du nouveau Code minier

### 1. Vendeur

Madame BITRAN Pilar

### 2. Identification du bien immobilier et de ses annexes

Adresse du bien	Bonnecaze Sauvins, 47130 MONTESQUIEU
Description sommaire	Maison individuelle (0 pièces)
Références cadastrales	Non communiquées
Nature et situation de l'immeuble	Immeuble bâti, bien indépendant

### 3. Références de la mission

Commande effectuée le	25/09/2020
Réalisée le	25/09/2020
Selon les informations de l'arrêté préfectoral	<N° 47-2019-02-08-009 du 08/02/19

### 4. Synthèse

PPRn : Prescrit, Risque(s) : Retrait-gonflement des argiles  
 Risque sismique : Zone 1  
 Risque radon : Faible (Catégorie 1)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Plan d'exposition au bruit : Non concerné  
 Zonage du retrait-gonflement des argiles :

Plan d'Exposition au Bruit : information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>

IP = Indice Psophique = Indice utilisé pour le calcul des zones de bruit au voisinage des aérodromes  
 LDEN = Level Day-Evening-Night = Indicateur sonore pendant le jour (de 6h à 18h), le soir (de 18h à 22h) et la nuit (de 22h à 6h)  
 Ces indices tiennent compte du nombre de mouvements d'avions, de leur niveau sonore et de la période (jour-nuit ou jour-soirée-nuit).

Fait à AGEN, le 25/09/2020

Monsieur Bastien LARRAS  
 Diagnostiqueur certifié




# Etat des Risques et Pollutions

Aléas naturels miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

En application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26, R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L 174-5 du nouveau Code minier

**1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral**

n° 47-2019-02-08-009 du 08/02/19 mis à jour le

Informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

Document réalisé le : 25/09/2020

**2. Adresse**

commune

Bonnecaze Sauvín

code postal 47130  
ou code Insee

MONTESQUIEU

**3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]**

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **prescrit**  **anticipé**  **approuvé**  <sup>1</sup> **oui**  **non**

<sup>1</sup> si **oui**, les risques naturels pris en compte sont liés à :

**inondation**  **crue torrentielle**  **mouvements de terrain**  **avalanches**   
**sécheresse géotechnique**  **cyclone**  **remontée de nappe**  **feux de forêt**   
**séisme**  **volcan**  **autres : Retrait-gonflement des argiles**

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels<sup>2</sup> **oui**  **non**

<sup>2</sup> si **oui**, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés **oui**  **non**

**4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]**

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **prescrit**  **anticipé**  **approuvé**  <sup>3</sup> **oui**  **non**

<sup>3</sup> si **oui**, les risques miniers pris en compte sont liés à :

**mouvements de terrain**  **autres**

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPR miniers <sup>4</sup> **oui**  **non**

<sup>4</sup> si **oui**, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés **oui**  **non**

**5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]**

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques **prescrit** et non encore approuvé <sup>5</sup> **oui**  **non**

<sup>5</sup> si **oui**, les risques technologiques pris en compte **dans l'arrêté de prescription** sont liés à :

**effet toxique**  **effet thermique**  **effet de surpression**  **autre**

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques **approuvé** **oui**  **non**

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement **oui**  **non**

L'immeuble est situé en zone de prescription <sup>6</sup> **oui**  **non**

<sup>6</sup> **Si la transaction concerne un logement**, les travaux ont été réalisés **oui**  **non**

<sup>6</sup> **Si la transaction ne concerne pas un logement**, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location **oui**  **non**

**6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité**

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement modifiés par l'Arrêté et les Décrets n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010.

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité zone **5**  zone **4**  zone **3**  zone **2**  zone **1**   
 Forte Moyenne Modérée Faible Très faible

**7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon**

en application des articles R125-23 du code de l'environnement et R1333-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018

> L'immeuble est situé dans une Zone à Potentiel Radon zone **3**  zone **2**  zone **1**   
 Significatif Faible avec facteur de transfert Faible

**8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique**

> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente **oui**  **non**

**9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols**

> L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols **Autre** (aucun arrêté n'est disponible à ce jour)  **oui**  **non**

Parties concernées

**Vendeur**

Madame BITRAN Pilar

à

le

**Acquéreur**

à

le

Attention ! : S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état. Article 125-5 (V) du Code de l'environnement En cas de non-respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.



## Qui doit, quand et comment remplir l'état des servitudes 'risques' et d'information sur les sols ?

### Quelles sont les personnes concernées ?

- Au terme des articles L. 125-5 et R 125-23 à 27 du Code de l'environnement, les acquéreurs ou locataires de bien immobilier, de toute nature, doivent être informés par le vendeur ou le bailleur, qu'il s'agisse ou non d'un professionnel de l'immobilier, de l'existence des risques auxquels ce bien est exposé.

Un état des risques, fondé sur les informations transmises par le Préfet de département au maire de la commune où est situé le bien, doit être en annexe de tout type de contrat de location écrit, de la réservation pour une vente en l'état futur d'achèvement, de la promesse de vente ou de l'acte réalisant ou constatant la vente de ce bien immobilier qu'il soit bâti ou non bâti.

### Quand ?

- L'état des risques est obligatoire lors de toute transaction immobilière en annexe de tout type de contrat de location écrit, de réservation d'un bien en l'état futur d'achèvement, de la promesse de vente ou de l'acte réalisant ou constatant la vente d'un bien immobilier bâti ou non bâti.

### Quel est le champ d'application de cette obligation ?

- Cette obligation d'information s'applique dans chacune des communes dont la liste est arrêtée par le Préfet du département, pour les biens immobiliers bâtis ou non bâtis situés :

1. dans le périmètre d'exposition aux risques délimité par un plan de prévention des risques technologiques ayant fait l'objet d'une approbation par le Préfet ;
2. dans une zone exposée aux risques délimitée par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou des risques miniers résiduels approuvé par le Préfet ou dont certaines dispositions ont été rendues immédiatement opposables en application de l'article L. 562-2 du Code de l'environnement ;
3. dans le périmètre mis à l'étude dans le cadre de l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques, d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou de risques miniers résiduels prescrit par le Préfet ;
4. dans une des zones de sismicité 2, 3, 4 ou 5 mentionnées par les articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement.

NB : Le terme bien immobilier s'applique à toute construction individuelle ou collective, à tout terrain, parcelle ou ensemble des parcelles contiguës appartenant à un même propriétaire ou à une même indivision.

### Où consulter les documents de référence ?

- Pour chaque commune concernée, le préfet du département arrête :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte ;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.

- L'arrêté préfectoral comporte en annexe, pour chaque commune concernée :

1. la note de présentation du ou des plans de prévention ;
2. un ou plusieurs extraits des documents graphiques permettant de délimiter les zones de la commune exposées aux risques pris en compte, de préciser leur nature et, dans la mesure du possible, leur intensité dans chacune des zones ou périmètres délimités ;
3. le règlement du ou des plans de prévention des risques définissant notamment les prescriptions et obligations ;
4. une fiche ou un état des risques naturels, miniers ou technologiques mentionnant la zone de sismicité : 2, 3, 4 ou 5 définie par décret.

- Le préfet adresse copie de l'arrêté au maire de chaque commune intéressée et à la chambre départementale des notaires.

- L'arrêté est affiché en mairie de ces communes et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

- Un avis de publication de l'arrêté est inséré dans un journal diffusé dans le département.

- Les arrêtés sont mis à jour :

- lors de la prescription d'un nouveau plan de prévention des risques (n,m ou t) ;
- lors de l'entrée en vigueur d'un arrêté préfectoral rendant immédiatement opposables certaines dispositions d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou miniers résiduels, ou approuvant un plan de prévention des risques ou approuvant la révision d'un de ces plans ;
- lorsque des informations nouvelles portées à la connaissance du préfet permettent de modifier l'appréciation de la sismicité locale, de la nature ou de l'intensité des risques auxquels se trouve exposée tout ou partie d'une commune faisant l'objet d'un de ces plans.

- Les documents mentionnés ci-dessus peuvent être consultés en mairie des communes concernées ainsi qu'à la préfecture et dans les sous-préfectures du département où est situé le bien mis en vente ou en location. Certains peuvent être directement consultables sur Internet à partir du site de la préfecture de département.

### Qui établit l'état des risques ?

- L'état des risques est établi directement par le vendeur ou le bailleur, le cas échéant avec l'aide d'un professionnel qui intervient dans la vente ou la location du bien.

- Il doit être établi moins de six mois avant la date de conclusion de tout type de contrat de location écrit, de la réservation pour une vente en l'état futur d'achèvement, de la promesse de vente ou de l'acte réalisant ou constatant la vente du bien immobilier auquel il est annexé.

- Il est valable pour la totalité de la durée du contrat et de son éventuelle reconduction. En cas de co-location, il est fourni à chaque signataire lors de sa première entrée dans les lieux. Le cas échéant, il est actualisé en cas d'une entrée différée d'un des co-locataires.

### Quelles informations doivent figurer ?

- L'état des risques mentionne la sismicité et les risques naturels, miniers ou technologiques pris en compte dans le ou les plans de prévention prescrits, appliqués par anticipation ou approuvés.

- Il mentionne aussi la réalisation des travaux prescrits vis-à-vis de l'immeuble par le règlement du plan de prévention des risques approuvé.

- Il est accompagné des extraits des documents graphiques de référence permettant de localiser le bien au regard de ces risques.

### Comment remplir l'état des risques ?

- Il faut d'une part reporter au bien, les informations contenues dans l'arrêté préfectoral et dans les documents de référence : situation au regard du ou des plans de prévention, nature des risques encourus et sismicité locale et d'autre part le compléter des informations propres à l'immeuble : sinistres indemnisés et travaux prescrits réalisés dans la limite de 10% de la valeur vénale ou estimée du bien à la date d'approbation du PPR.

### La conservation de l'état des risques

- Le vendeur ou le bailleur doit conserver une copie de l'état des risques daté et visé par l'acquéreur ou le locataire, pour être en mesure de prouver qu'il a bien été remis lors de la signature du contrat de vente ou du bail dont il est une composante.

Prévention des risques naturels, miniers ou technologiques...pour en savoir plus,

Consultez [www.prim.net](http://www.prim.net)

Fiche communale d'information risques et sols  
aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

1. Annexe à l'arrêté préfectoral  
n° **47-2019-02-08-009** date **08/02/19** mis à jour le \_\_\_\_\_

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [ PPR n ]  
2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR n  
Ce PPR est **prescrit et non encore approuvé** oui  non   
Ces PPR sont **approuvés** oui  non   
PPRi Garonne date **28/01/19** aléa **Inondation**  
PPRn Argile date **02/02/16** aléa **Retrait-gonflement des argiles**  
Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :  
**Les notes de présentation du PPRn Inondation et du PPRn Retrait-gonflement des argiles** consultable sur Internet \*   
**Les règlements du PPRn Inondation et du PPRn Retrait-gonflement des argiles** consultable sur Internet \*   
**Les documents graphiques** consultable sur Internet \*   
Les règlements de ces PPR intègrent des prescriptions de travaux oui  non

3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [ PPR m ]  
3.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR m oui  non   
\_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_ aléa \_\_\_\_\_  
Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :  
\_\_\_\_\_ consultable sur Internet \*   
\_\_\_\_\_ consultable sur Internet \*   
Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui  non

4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [ PPR t ]  
4.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t **prescrit et non encore approuvé** oui  non   
4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t **approuvé** oui  non   
\_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_ aléa \_\_\_\_\_  
Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :  
\_\_\_\_\_ consultable sur Internet \*   
Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui  non

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité  
en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255  
La commune est située dans une zone de sismicité zone 1  zone 2  zone 3  zone 4  zone 5   
très faible faible modérée moyenne forte  
Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :  
**Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité** consultable sur Internet \*

6. Situation de la commune au regard de la pollution de sols  
La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) oui  non   
Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :  
\_\_\_\_\_ consultable sur Internet \*

7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon  
La commune est située en secteur à potentiel radon Niveau 1  Niveau 2  Niveau 3   
consultable sur Internet \*

**pièces jointes**

8. Cartographie  
extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus  
en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement  
**Cartographie réglementaire du PPRn inondation**  
**Cartographie réglementaire du PPRn retrait-gonflement des argiles**

9. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique  
à la date de l'édition de la présente fiche communale les risques près de chez soi  
! La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site <http://www.georisques.gouv.fr/> dans la rubrique : Connaître les risques près de chez soi  
catastrophes naturelles nombre **10** catastrophes technologiques nombre **0**

Date **juillet 2019**



PRÉFÈTE DE LOT-ET-GARONNE

Direction départementale des territoires  
Service Risques Sécurité  
Unité Prévention des Risques

Arrêté préfectoral n° 47.2019.02.08.009  
modifiant l'arrêté n° 47-2017-09-18-021 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de  
biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs  
sur la commune de Montesquieu

La Préfète de Lot-et-Garonne  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;  
**Vu** le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2015042-0001 du 11 février 2015 relatif à l'information des acquéreurs et  
des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 47-2018-12-21-001 du 21 décembre 2018 donnant délégation de signature  
à madame la directrice départementale des territoires en matière d'administration générale ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 47-2017-09-18-021 du 18 septembre 2017 relatif à l'information des  
acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques  
majeurs sur la commune de Montesquieu ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n°47-2019-01-28-015 du 28 janvier 2019, approuvant le plan de prévention  
du risque inondation de la commune de Montesquieu ;  
**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture,

#### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le présent arrêté a pour objet de compléter le dossier communal d'informations  
annexé à l'arrêté n° 47-2017-09-18-021 du 18 septembre 2017.

Ce complément de dossier, comprend :

- le présent arrêté ;
- la fiche d'informations sur les risques naturels et technologiques majeurs mise à jour, prenant en  
compte l'approbation du plan de prévention du risque inondation ;
- la cartographie du zonage réglementaire.

Ce dossier et les documents de référence attachés sont librement consultables en mairie et sur le site  
des services de l'État de Lot et Garonne.

**ARTICLE 2** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté et le complément de dossier d'information sont adressés à la mairie et à la chambre départementale des notaires.

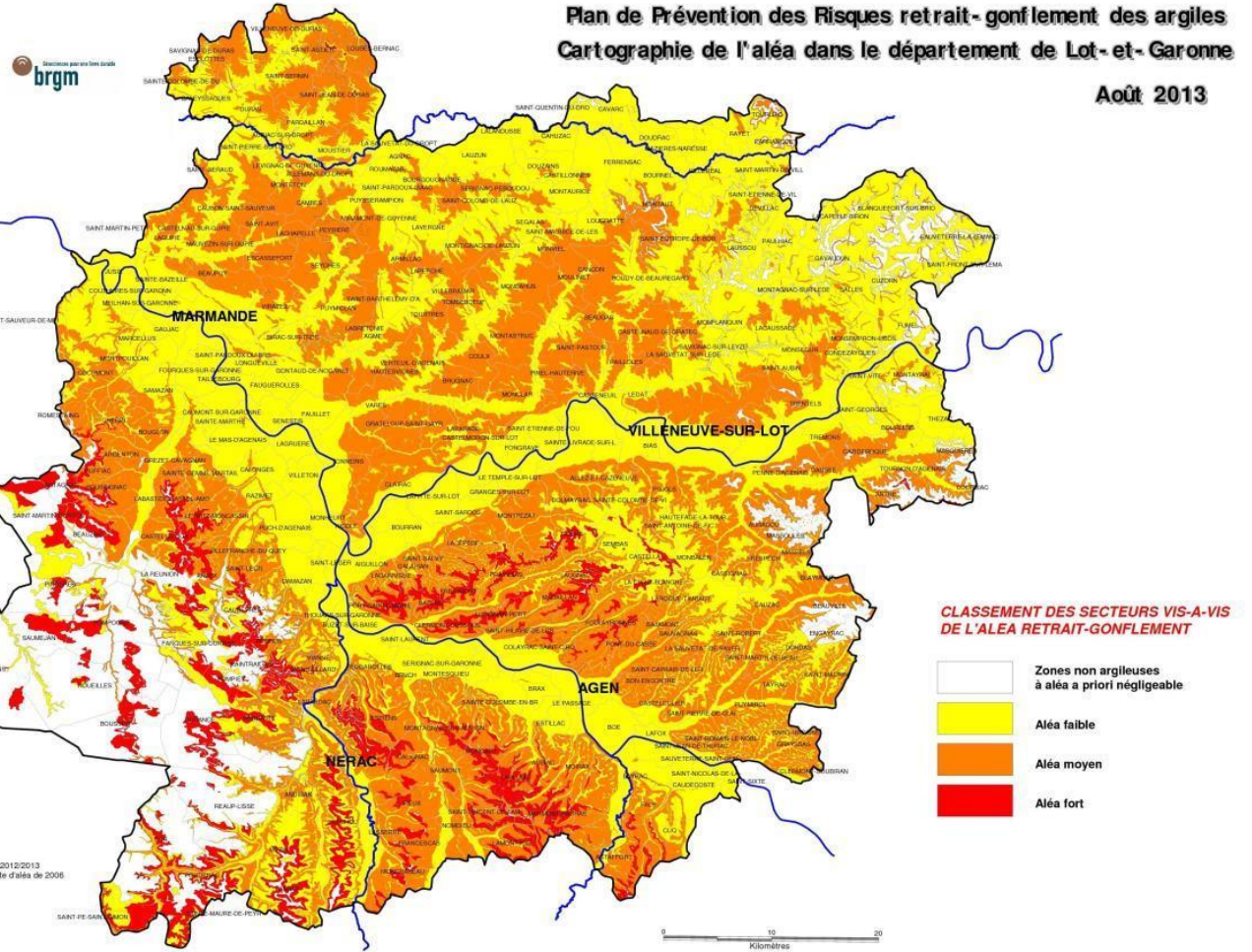
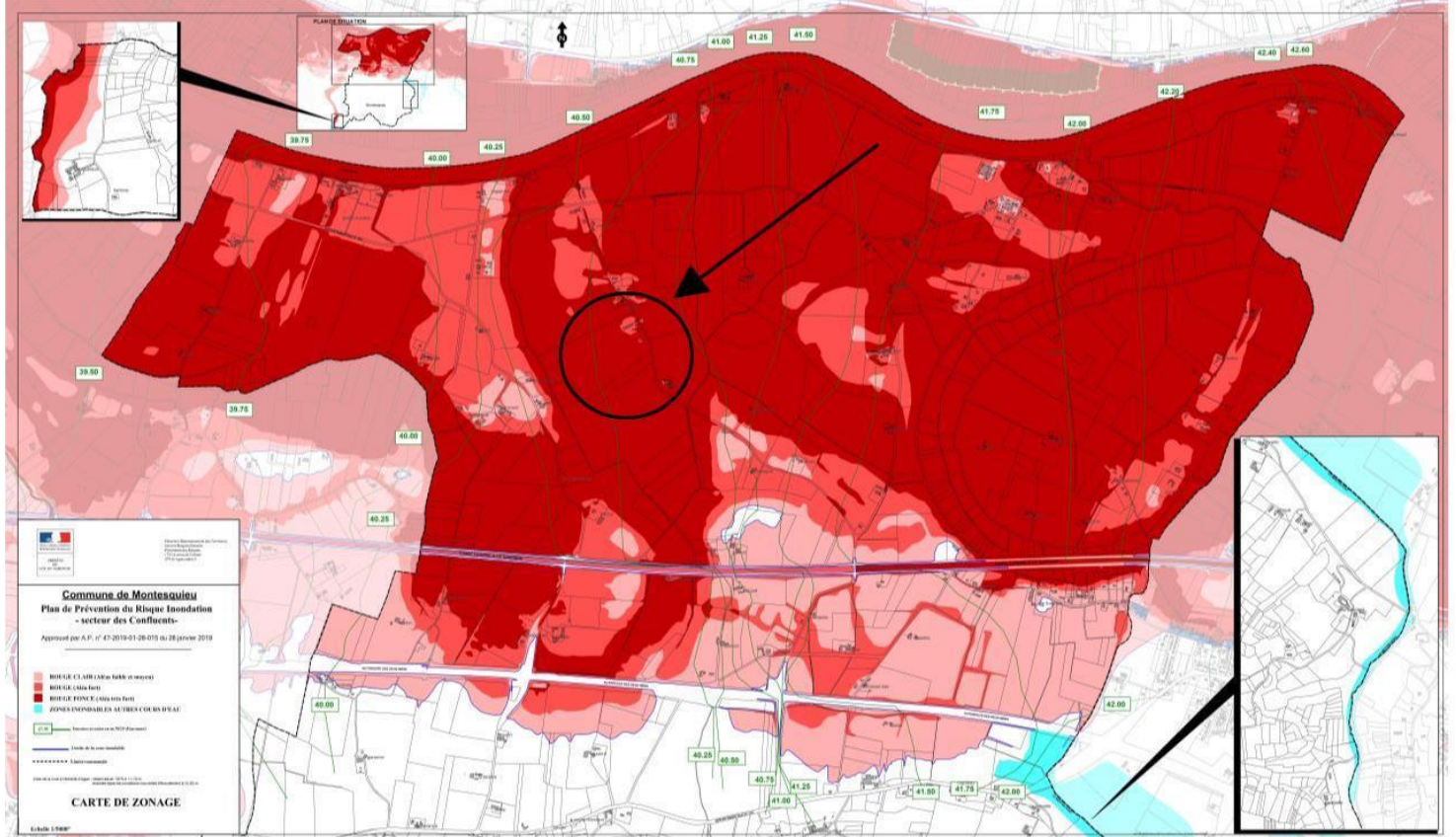
Le présent arrêté est affiché en mairie.

**ARTICLE 4** : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires et le maire de Montesquieu sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

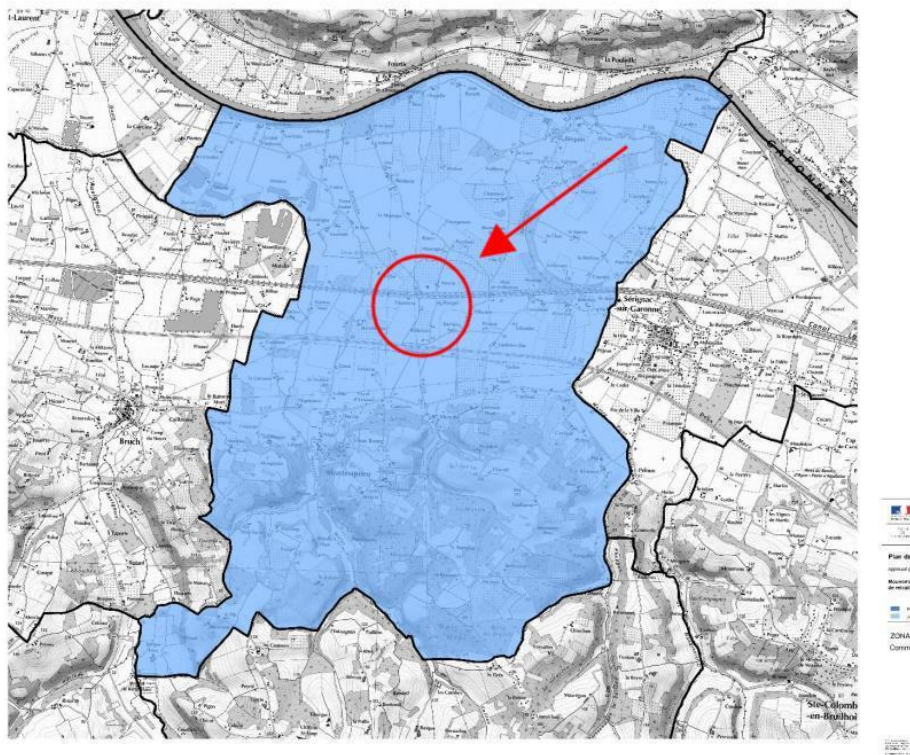
Agen, le - 8 FEV. 2019  
Pour la Préfète et par délégation,  
La Directrice Départementale des Territoires

  
Agnès CHABRILLANGES



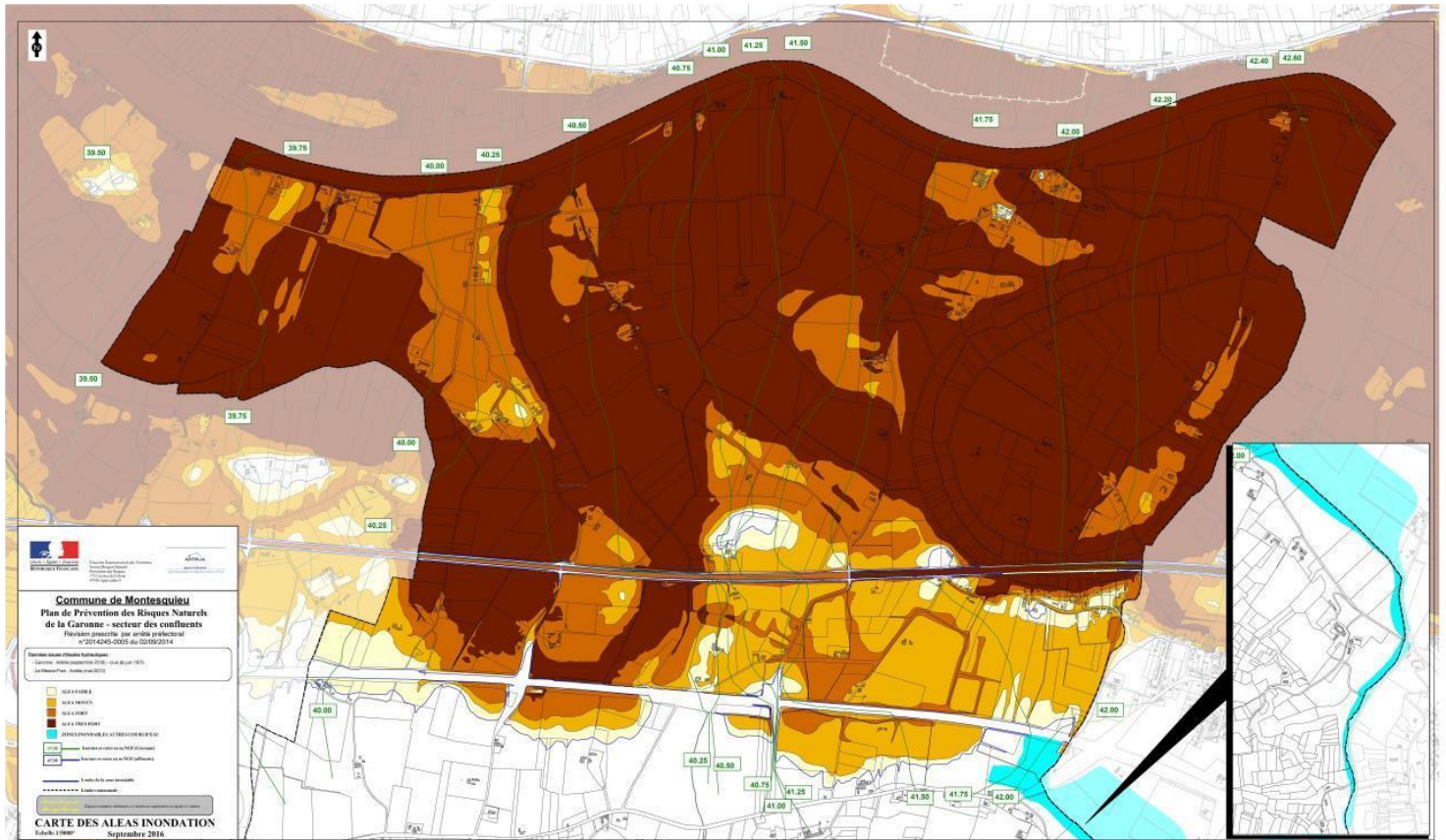






[www.lot-et-garonne.gouv.fr/IMG/jpg/Sh-Argile-Montesquieu.jpg](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr/IMG/jpg/Sh-Argile-Montesquieu.jpg)

1/1







Attestation d'assurance

**Sarl GALEY - LABAUTHE ASSURANCES**  
 21 Place Dupuy  
 31000 TOULOUSE  
 Tel. 05 62 73 09 09 Fax. 05 61 63 12 15  
 Email. agence.galeylabauthe@axa.fr  
 n° Orias 10 053 214



Assurance et Banque

**ATTESTATION D'ASSURANCE**

La société AXA FRANCE représentée par la SARL GALEY – LABAUTHE ASSURANCES atteste que l'entreprise **SARL GOODIAG** représentée par **Monsieur Grégory NOËL**, domiciliée **2 rue Emile Sentini 47000 AGEN** est titulaire du contrat suivant, en cours pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile suivant les dispositions des conditions générales et particulières :

**ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE N° 10634946504 Contrat « Individuel »**

Pour les activités désignées ci-dessous, telles que décrites aux conditions particulières du contrat ci-dessus référencés et exercées conformément aux dispositions des décrets et lois en vigueur :

- |   |   |
|---|---|
| Photo 360 et visite virtuelle   | Dossier Amiante Parties Privatives                  |
| Assainissement collectif  | Etat des installations intérieures d'Electricité    |
| Diagnostic de Performance Energétique sans mention                          | Etat des installations intérieures de Gaz           |
| Diagnostic de Performance Energétique avec Mention                          | Etat des Risques et Pollutions                      |
| Diagnostic Technique Global (DTG)   | Etat des Risques de pollution des sols (ERPS)       |
| Constat Amiante Vente sans mention  | Etat parasitaire                                    |
| Dossier Technique Amiante sans mention                                      | Etat relatif à la présence de Termites dans le bâti |
| Constat du Risque d'Exposition au Plomb (vente, location, parties communes) | Mérule  |
| Contrôle périodique amiante   | Etats des lieux                                     |
| Diagnostic défiscalisation ancien   | Superficie Carrez/Habitable et autres               |
| Logement décent   | Amiante avant démolition                            |
|   | Amiante avant travaux                               |

**Extrait du tableau des garanties spécifiques à l'assuré désigné ci-dessus et par Cabinet de diagnostics :**

- Tous dommages corporels matériels et immatériels consécutifs confondus : 10.772.913 € par sinistre
- Faute inexcusable (dommages corporels) 1.000.000 € par sinistre et 2.000.000 € par année d'assurance
- Atteinte à l'environnement :
  - Tous dommages confondus : 788.630 € par année d'assurance
- Dommmages immatériels non consécutifs : 2.000.000 € par année d'assurance
- Dommmages aux biens confiés : 345.145 € par sinistre
- Défense : inclus dans la garantie mise en jeu
- Recours : 28.354 € par litige

La présente attestation ne peut engager la compagnie AXA FRANCE en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel il se réfère.

Fait à Toulouse, le 19 février 2020  
 Pour la Sarl GALEY – LABAUTHE ASSURANCES



> Certificat de compétence



- CERTIFICAT DE COMPÉTENCES -

**Diagnostics Techniques Immobiliers**

La certification de compétences de personnes physiques est attribuée par GINGER CATED à :

**LARRAS Bastien sous le numéro 1659**

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics suivantes :

		Intitulé du type de diagnostic technique immobilier	Date d'effet	Date d'expiration	
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Amiante</b> sans mention	Missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante	16/02/2017	15/02/2022	C
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Plomb</b>	Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)	19/01/2017	18/01/2022	C
	<input type="checkbox"/> Mention Plomb:	Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures (DRPP) Contrôle après travaux en présence de plomb (CTPP)			
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Termites</b> <input checked="" type="checkbox"/> Métropole: <input type="checkbox"/> Outremer:	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole et en outre mer	16/02/2017	15/02/2022	C
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>DPE</b>	Diagnostic de performance énergétique	17/03/2017	16/03/2022	C
	<input type="checkbox"/> Mention DPE:	Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments			
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>GAZ</b>	Etat des installations intérieures de gaz	16/02/2017	15/02/2022	C
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Electricité</b>	Etat des installations intérieures d'électricité	19/01/2017	18/01/2022	C

Légende: C=Certification - R=Recertification - T=Transfert

Le vendredi 17 mars 2017



E20 - v13 du 18/08/2016  
Ref: 171658L3CC2017





